

Les droits des ouvriers : étude sur l'ordre dans l'industrie ([Reprod.]) par Ch. Laboulaye,..



LES DROITS

DES OUVRIERS

ÉTUDE

SUR L'ORDRE DANS L'INDUSTRIE

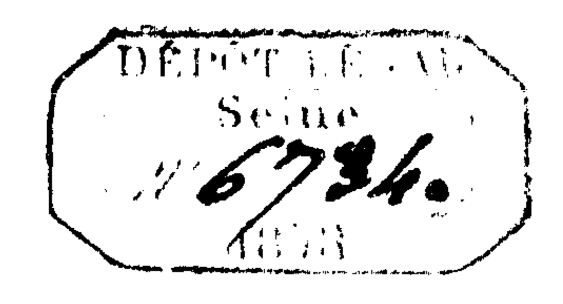


PAR

CH. LABOULAYE

Ancien Vice-Président du Comité central des Chambres syndicales de Paris
ancien Président du Cercle de la Librairie, Secrétaire de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale
auteur-éditeur du *Dictionnaire des Arts et Manufactures*, etc., etc.





PARIS

LIBRAIRIE DU *DICTIONNAIRE DES ARTS ET MANUFACTURES*

40, rue Madame, 40

1873

LES

DROITS DES OUVRIERS

CHAPITRE PREMIER

DES OUVRIERS

Sir Gladstone, l'illustre chef du ministère anglais, a dit, dans un de ses discours, que notre siècle s'appellerait un jour le *siècle des ouvriers*. Il est certainement remarquable par le développement qu'a pris de nos jours l'industrie, surtout celle pratiquée dans de puissantes manufactures, dont on n'avait nulle idée avant la fin du siècle dernier (Watt prenait son brevet, tentait de construire sa machine à vapeur en 1769; la mull-jenny a été inventée en 1775). Ainsi le travail industriel a augmenté en France dans des proportions gigantesques : la production s'est élevée, prix des matières premières compris, de 2 milliards en 1815 à 12 milliards en 1865! Or, ce ne sont pas les machines seules qui ont créé ces richesses; comme l'a surabondamment prouvé Bastiat, c'est principalement de salaires qu'elles sont formées. Ceux-ci se partagent entre près de deux millions d'ouvriers, en général bien payés, toujours bien mieux que les journaliers agricoles, c'est-à-dire entre les chefs de familles comptant 8 ou 10 millions de personnes.

Ces ouvriers constituent, dans notre société, une classe qui va sans cesse grandissant et qui doit naturellement y occuper une grande place. On comprend donc aisément que Sir Gladstone ait considéré cet élément nouveau comme devant donner un cachet particulier à notre siècle, et que dans l'industrieuse Angleterre, au milieu des grèves formidables qui se renouvellent chaque jour, en face de l'organisation des *Trade-Unions* qui mettront en péril l'existence même de l'Angleterre, le jour où l'opinion publique omettra de soutenir la fermeté des chefs d'industrie qui leur fait contre-poids, il ait considéré les questions ouvrières, qu'il n'a pas osé attaquer, comme les plus graves de toutes.

En France nous n'en sommes plus à l'appréhension. Du fait de la Révolution et du suffrage universel, les ouvriers formant le gros de l'armée radicale dominent politiquement dans les grandes villes; et si les classes agricoles se réunissaient à eux, ils enverraient seulement leurs flatteurs dans des Assemblées souveraines, qui seraient alors chargées de révolutionner *légalement* la nation, de fouler aux pieds tous les droits, pour satisfaire les désirs de leurs électeurs; nous n'en sommes plus à ignorer les infamies dont est capable une CONVENTION obéissant au *peuple*.

Je ne chercherai pas à démontrer la possibilité du triomphe des partisans de la destruction; les 180,000 électeurs qui récemment ont donné leurs suffrages à un ex-instituteur inconnu pour faire affront à l'honorable M. de Rémusat et à un Président populaire, son vieil ami, ont montré la puissante organisation des ouvriers parisiens; les élections de la Corrèze et autres départements ont prouvé que les électeurs des campagnes suivaient assez volontiers l'exemple de la capitale.

Les événements qui ont suivi ces élections ont fait changer

le pouvoir de mains; mais la position générale n'est nullement modifiée, et la même organisation révolutionnaire des sources du pouvoir politique doit toujours donner à bien peu près les mêmes résultats. Il importe donc extrêmement de savoir où est la justice, quels sont les droits de chacun et notamment quels sont ceux des travailleurs de l'industrie.

Affligé de voir mal comprendre par beaucoup de bons esprits, ou plutôt de voir ignorer si généralement une question capitale, j'ai voulu formuler la vérité que je vois clairement, indigné, comme tant de personnes, d'être conduit à l'abîme par des gens qui brillent surtout par l'audace. Sans doute ces pages ne seront guère lues, et leur utilité sera minime; mais j'aurai accompli le devoir du bon citoyen, de contribuer au salut du pays dans la mesure de ses forces.

Après avoir aidé par des publications, autant qu'il dépendait de moi, aux succès de l'industrie, j'ai éprouvé un vif chagrin de voir devenir funeste pour la patrie ce que j'avais considéré comme un admirable progrès, de compter tant d'ouvriers enrégimentés pour protéger les folies de la Commune de Paris, et continuer à former le gros de l'armée du radicalisme qui tend à la refonte (pour le moins) de la société.

Malgré tout, cependant, je suis resté persuadé, non-seulement que beaucoup d'ouvriers n'obéissent pas aux mots d'ordre des chefs du parti avancé, mais encore que le travail des ateliers ne mène pas nécessairement à un radicalisme effréné.

Les ouvriers réunis en grand nombre dans des ateliers situés le plus souvent dans les villes, gagnant de forts salaires, n'épargnant pas les causes d'excitation, en partie motivées par l'énergie qu'ils ont à déployer dans leur travail,

sont naturellement disposés, par leur genre de vie, à bien accueillir les idées plus ou moins justes de progrès politique, social, économique, qui apparaissent sur l'horizon; d'autant plus que la fatigue corporelle des travaux industriels rend ceux qui les exercent facilement envieux des oisifs, dont le faste s'affiche avec tant d'éclat dans la capitale; qu'ils apprécient peu le travail intellectuel, qu'ils ne respectent que quand ils le rencontrent sous la forme que prennent les projets de l'ingénieur ou de l'architecte qui dirige leurs travaux. Ajoutez enfin à cela les souffrances éprouvées les jours de chômage et de maladie, rarement adoucies par des ressources préparées par l'économie, attribuant la misère dont ils peuvent avoir à souffrir à la société, par une absurdité ayant trop cours de nos jours chez les ignorants, quand elle est la loi fondamentale de la nature humaine qui nous fait esclaves de besoins qui ne sauraient être satisfaits sans prendre de peine, et l'on comprendra que la masse des ouvriers suive trop aisément les novateurs, sans conviction bien profonde, quand l'ébranlement révolutionnaire diminue le pouvoir du bon sens et la déférence aux saines influences.

Tout ceci doit rendre indulgent pour quelques erreurs, mais ne saurait toutefois excuser les classes ouvrières d'avoir pris part aux tristes événements auxquels nous avons assisté; ce qui fait penser à bien des esprits chagrins qu'elles ne sauraient quitter la fausse voie dans laquelle elles se sont laissé engager, conclusion fort exagérée.

Que doit-on penser de l'ouvrier? C'est une demande que devraient se faire bien des publicistes, bien des hommes politiques, qui fondent tous leurs raisonnements sur ses vertus ou ses vices, sans le connaître, sans avoir vécu

avec lui. Nos Assemblées ne renferment qu'un trop petit nombre d'hommes ayant pratiqué l'industrie, et les ministres du commerce sont en général des avocats plutôt que des fabricants. Il importe donc à tout le monde politique de connaître la réponse précise que l'on doit faire à ces questions : l'ouvrier a-t-il de grandes qualités? l'ouvrier a-t-il de grands vices?

On peut soutenir à volonté les deux thèses et même dire, comme Ésope de la langue, que c'est ce qu'il y a de meilleur ou de plus mauvais. En effet, l'ouvrier est, comme tout homme, libre de prendre à sa volonté la route du bien ou du mal; aussi tandis que les conversations de l'atelier, où les beaux parleurs sont généralement les moins sensés et les moins laborieux, entraînent facilement les esprits faibles vers le pays des chimères, les font s'enrégimenter sous des chefs qui les mènent Dieu sait où, la plupart des ouvriers laborieux, s'absorbant dans leur travail, s'isolant, se préoccupant de leurs devoirs de famille, dont le bon sens comme la moralité grandissent à cette rude école, deviennent capables de tous les dévouements, de toutes les vertus. Il faut donc distinguer soigneusement deux genres d'ouvriers.

Veut-on des exemples probants de l'excellence des derniers, à volonté, par centaines? Qu'on lise dans le Bulletin de la Société d'Encouragement, dans le numéro donnant le procès-verbal de la distribution annuelle de prix et médailles, les notices qui justifient les médailles accordées à des ouvriers et contre-maîtres. On verra les services rendus par ces laborieux auxiliaires, la reconnaissance de leurs patrons devenus leurs amis; on comprendra avec quelle satisfaction tout le public les applaudit, quand notre illustre Président, M. Dumas, leur serre la main en leur remettant une médaille bien gagnée et trouve une bonne parole pour

chacun d'eux. Il se dégage de cette scène un parfum de bon accord, de réconciliation entre des classes qui ont besoin de s'entendre autant que les membres et l'estomac de la fable. Dans la dernière séance de ce genre (mars 1873), on trouve des professions de tout genre, mécaniciens, chauffeurs, tisserands, tanneurs, vignerons, etc., des services de 20, 40, 45, 52 ans, des ouvriers ne sachant pas lire à 20 ans, conduisant plus tard des ateliers de 200 ouvriers; en un mot, on a affaire aux hommes les plus courageux, les plus honnêtes, les plus estimables qui puissent se rencontrer.

Je ne donnerai pas d'exemples des vices qui peuvent se rencontrer chez les ouvriers; ils se sont élevés au crime chez les Mégy, les Ferré et autres brigands de la Commune; je me contenterai de dire que tout le monde connaît le paresseux, l'ivrogne qui ne pense à travailler que quand il ne peut absolument pas trouver d'autre moyen de manger.

Pour mes lecteurs, qui seront pour la plupart des bourgeois, je tiens peu à insister sur ce point, parce que, sous l'impression des derniers événements, ils ont trop conclu de la folie socialiste, des manifestations des ouvriers à leur démoralisation générale, qui ne saurait persister chez ceux d'entre eux qui ont fait fausse route, mais qui se sont remis au travail avec quelque énergie, celui-ci calmant et ramenant au bon sens. Je suis certain qu'ils leur rendent justice quand ils sont en contact avec eux. Lorsqu'ils ont besoin d'un ouvrier, lorsqu'ils ont affaire à un menuisier, à un serrurier, à un jardinier, ils sont presque toujours obligés de faire une exception, pour l'ouvrier qu'ils voient, à leur règle générale faite pour les ouvriers qu'ils ne connaissent pas.

Non-seulement la classe ouvrière renferme beaucoup de natures honnêtes, mais encore la capacité et l'énergie de l'élite de celle-ci est une des forces de notre société mo-

derne que j'ai la prétention de faire apprécier. Possédant à un haut degré les qualités de notre race, si elle en a les défauts, elle peut contribuer puissamment à faire parvenir la France au degré de prospérité et de splendeur que nous lui souhaitons tous.

Dans une carrière de plus de vingt années comme fabricant, ayant employé grand nombre d'ouvriers, j'ai appris à les bien connaître et suis arrivé à une formule que je crois vraie, comme moyenne. Tous les fabricants avec lesquels je l'ai discutée l'ont trouvée juste : je citerai, par exemple, un grand constructeur et un imprimeur praticien auxquels j'ai posé le problème, et qui ont trouvé le même nombre que moi; j'espère donc qu'elle attirera quelque peu l'attention des personnes qui parlent ou écrivent quelquefois sans avoir assez étudié les éléments des questions qu'elles traitent, l'imagination nous faisant prendre trop souvent les créations de notre cerveau pour des réalités.

Un atelier est un organisme disposé pour produire le mieux et le plus rapidement possible. Fondé sur une division spéciale du travail fixant le meilleur mode d'utilisation d'appareils et de machines, d'ouvriers expérimentés et d'ouvriers moins habiles, chaque atelier présente un nombre différent de bons et de mauvais ouvriers. La proportion moyenne des uns et des autres, qui varie d'ailleurs avec l'habileté du patron qui sait les former et les conserver, qui est difficile à déterminer pour les différentes professions, et sans laquelle cependant il est impossible de pousser un peu loin une étude *vraie* des questions ouvrières, est la suivante.

Un QUART des ouvriers peut être considéré comme formant ce que j'appellerai les ouvriers de *première classe*, par assimi-

lation aux soldats de première classe, qu'on nomme dans les régiments, à peu près dans la même proportion, et qui sont les soldats sur lesquels on peut compter. C'est dans ce quart que viennent se ranger toutes les *capacités ouvrières* de l'atelier, les hommes arrivés à faire une chose par eux-mêmes, sans être guidés par plus habile qu'eux, et quiconque a jamais tenté de produire quelque chose de ses mains sait combien il est difficile d'exécuter un ouvrage purement, complétement. Pour y parvenir, il faut un degré d'intelligence et d'adresse très-voisin des facultés de celui que nous nommons un artiste ou un savant, facultés qui se rencontrent souvent à un plus haut degré chez des hommes exerçant des métiers vulgaires que chez certains artistes de profession.

Les autres ouvriers se divisent naturellement en deux parts : la dernière renferme les ivrognes, les paresseux, mais surtout, et en très-grand nombre, les malheureux dont l'énergie ou le cerveau sont insuffisants pour qu'ils puissent jamais devenir de véritables ouvriers, exécuter correctement une opération qu'ils voient faire tous les jours. La pratique des ateliers apprend combien cette classe des mauvais ouvriers est nombreuse; chacun n'a-t-il pas vu de vieux goujats servant les maçons sans jamais devenir des compagnons, et au collége des camarades incapables d'affronter les faciles épreuves du baccalauréat ou de l'examen de Saint-Cyr?

Les politiques peuvent bien faire des électeurs de ces nombreuses incapacités, mais quant à en faire des compagnons maçons ou charpentiers, il faut y renoncer.

Les ouvriers de cette catégorie sont ceux qu'un fabricant n'emploie que contraint et forcé, dont il se débarrasse quand les affaires baissent, dont le travail est onéreux surtout avec des prix uniformes pour la journée de travail.

Reste enfin la troisième partie, composée des ouvriers

moyens, pas assez intelligents, pas assez énergiques, pour pouvoir être comptés parmi ceux qui font la supériorité d'un atelier et celle de l'industrie d'un pays; ceux qui ont de la conduite, les plus jeunes surtout, pourront y parvenir en gagnant de l'expérience, et déjà ils exécutent passablement les travaux faciles qu'on leur confie. Ils constituent, au point de vue moral, la classe flottante; ils sont capables du bien comme du mal, selon que, sous l'influence de la camaraderie, ils obéissent à une impulsion bonne ou mauvaise; la volonté, la spontanéité étant ce qui leur fait généralement défaut en tout.

La différence qui existe entre les bons ouvriers et les autres est radicale, profonde, accusée avec une parfaite netteté pour quiconque a vécu dans un atelier, et il ne sera pas contesté que les premiers doivent occuper une place importante dans la société moderne. M. Roebuck, le vieux radical anglais, dans une conférence faite par lui à Manchester, a expliqué avec un grand sens aux bons ouvriers de cette métropole de l'industrie cotonnière, qu'il ne leur manquait que de soigner leur tenue pour être de véritables gentlemen, leurs salaires comme l'intelligence qu'ils déploient dans leur travail les mettant dans une position supérieure à celle du petit employé et du petit rentier. Nous avons moins à réagir chez nous contre le besoin d'une nourriture copieuse et choisie qui, en même temps que l'absence du décorum, peut souvent être reproché à l'ouvrier anglais, bien que les dépenses faites au cabaret et au café par les nôtres s'en rapprochent assez. Ce qui caractérise l'ouvrier français, c'est souvent de ne pas assez s'estimer lui-même et de quitter quelquefois, par exemple, sans motif grave, l'atelier où il est apprécié, pour le plaisir de changer de vie, par besoin d'instabilité.

Le bon ouvrier par le seul fait de son degré d'intelligence, par le sentiment de sa valeur qui ne peut être séparé d'une certaine dignité personnelle, par l'élévation des salaires qu'il gagne, est souvent, dans notre race plus artiste que l'anglo-saxonne, ce que nous appelons un homme comme il faut, et toujours un homme de sens. Si vous entendez parler de faits honteux de vie privée, de sœurs de charité insultées par des ouvriers, vous pouvez être certains qu'il s'agit de goujats qui, par nécessité, poussent une brouette ou portent des fardeaux, mais jamais d'ouvriers de première classe capables d'exécuter convenablement un travail difficile. Ceci est d'une exactitude absolue, et toutes les personnes qui ont été à même de faire quelque observation de ce genre le savent comme nous. Demandez aux commissaires de police s'ils entendent jamais parler des bons ouvriers; pas plus que des bourgeois.

On ne saurait considérer les personnes comprises dans les classes indiquées plus haut comme des hommes de même valeur; ni leur reconnaître, dans toutes les circonstances, les mêmes droits. Mais nous ne saurions avancer dans l'analyse des diverses questions, dans lesquelles les droits des ouvriers sont en jeu, sans parler de la législation industrielle.

On doit penser que la production industrielle étant devenue immense, l'administration de l'industrie, les relations du gouvernement du pays avec la nombreuse et active population qui remplit les ateliers, sont nettement déterminées; que des lois et des institutions sérieusement étudiées, patiemment élaborées, doivent faire régner la paix et la justice dans ce grand organisme.

Si vous cherchez, pour répondre à cette question, que trouvez-vous? *rien, rien, absolument rien.*

Sous l'ancienne monarchie existaient, comme le montrent les règlements d'Étienne Boileau promulgués sous le règne de saint Louis, des communautés d'arts et métiers, des corps de marchands appliquant de nombreux règlements qui formaient la loi de l'industrie. Toute cette organisation a été balayée par Turgot et la Révolution.

L'empereur Napoléon, habitué à marcher droit sur ce qui lui paraissait abusif ou dangereux, avait fait des lois sur les livrets d'ouvriers et pour la répression des coalitions. Elles ont été supprimées par son neveu en 1864.

Je ne juge pas ici ces réformes, mais ce qui est incontestable c'est qu'on a fait table rase, que les mœurs et les coutumes ne sont soutenues par aucune prescription légale, que l'on a détruit les faibles digues qui protégeaient le droit contre les envahissements de la force.

Les économistes ont répété que de la liberté complète devait résulter l'application loyale de la loi de l'offre et de la demande à la fixation des salaires, que chaque ouvrier s'entendrait de la manière la plus juste avec son patron. A cet effet, depuis Turgot et la Constituante, les lois ont défendu tout concert de patrons ou d'ouvriers afin de mieux assurer la liberté de cette transaction. Le résultat a été tout autre que celui attendu, comme nous allons le voir en passant en revue ce qui s'est passé dans ces dernières années.

Mais avant de traiter de la nécessité de réprimer le désordre, nous répondrons à l'objection caractéristique de notre époque. Quand on réclame la répression des abus les plus criants, aussitôt toutes les personnes, en grand nombre, habituées aujourd'hui à s'occuper presque exclusivement de politique, façonnées par les journaux à une

opposition perpétuelle, s'écrient qu'on attaque une liberté.

Il faudrait bien s'entendre sur ce mot.

L'absence de toute loi, de tout gouvernement constitue bien l'état sauvage, mais n'est nullement la liberté; c'est l'oppression du nombre et de la brutalité, c'est, nous allons le voir, le résultat obtenu dans la question qui nous occupe par l'absence de lois, par la destruction de tout règlement traditionnel.

En quoi donc consiste la vie saine, régulière d'une nation? Dans le respect et la reconnaissance des droits légitimes, dans l'application ferme de lois sages faisant respecter ces droits et réprimant leur violation, dans le fonctionnement de coutumes fraternelles, chrétiennes.

La définition précise des droits est donc capitale et souvent très-difficile; toutefois si on peut à l'aise divaguer, le bon sens permet dans chaque cas de formuler les vérités les plus essentielles, que l'on ne peut nier que de parti pris, quand on remplace le bon sens par la passion.

Au point de vue de ce travail, il nous sera facile d'établir, d'une manière indiscutable, la vérité et l'erreur relativement aux droits des ouvriers; de leur rendre la justice qu'ils méritent, tout en réclamant de leur part, en leur imposant au besoin le respect du droit dans leurs relations avec les autres éléments de la société.

Sur le terrain inébranlable du droit et sur celui-là seul, on peut construire quelque chose de solide. Quand on l'abandonne, on ébranle toute une société avec des systèmes qui, après quelques années, ne méritent même pas l'honneur de quelques lignes de réfutation.

N'est-ce pas pour tout bon esprit le cas des systèmes socialistes, ceux de L. Blanc et autres par exemple, demandant

l'exploitation de la nation au profit de l'ouvrier, l'insertion au budget de l'État de crédits permettant de lui assurer le droit au travail, la commandite sociale et autres folies. De quel droit une nation serait-elle ainsi exploitée au profit de ceux de ses membres se disant ouvriers. C'est de la fraternité, dit-on. Belle fraternité, au nom de laquelle on enverrait chez le laboureur le percepteur des contributions et le garnisaire, pour le forcer à procurer à son *frère* tous les agréments que ce dernier convoite!

Ne parler que de justice est la première condition à remplir par tout écrivain qui traite de réformes, d'institutions; si on invoque la fraternité, le dévouement, le sacrifice, on peut faire un très-bon sermon, comme il arrive trop souvent aux écrivains catholiques les mieux intentionnés, on ne fait pas de la politique. Invoquer tous les bons sentiments pour que chacun vienne à l'aide de son frère, soulage ses misères, c'est l'œuvre des grands cœurs; c'est la gloire du christianisme d'avoir fait de la charité la principale prescription religieuse, mais cela n'a aucun rapport avec la loi civile. Si vous portez dans mon esprit la conviction qui me fait partager entre mes frères tout ce que je possède, je vous bénis; si vous me contraignez à lui donner une obole que je ne lui dois pas, je suis volé et je proteste. Il s'agit là de deux domaines distincts : celui du dévouement, qui appartient à la libre détermination de l'individu; celui de la justice, qui est d'ordre social; elle doit régner pour que le droit de chacun soit respecté, et la contrainte doit l'imposer au besoin.

CHAPITRE II

DES SALAIRES ET DES PROFITS

Pour établir les conditions de l'ordre dans l'industrie et reconnaître de quel côté est la justice dans les différends qui surgissent entre les divers ordres de travailleurs, il importe d'indiquer d'abord la règle qui doit présider leurs rapports d'intérêt, de rappeler les principes qui devront être respectés toutes les fois que l'ordre et la justice régneront.

L'homme n'ayant en propre, par sa nature même, que son énergie, son activité, pour pourvoir à ses besoins, à sa nourriture, pour acquérir ce qui lui est nécessaire, le principe fondamental, incontestable, qui sert de base pour résoudre toute difficulté au sujet de la propriété des résultats obtenus par les efforts, par le travail, est que :

Chacun est propriétaire du fruit de son travail, a seul droit sur l'œuvre qu'il a créée.

Nul besoin d'insister sur la vérité d'un axiome aussi évident; s'il a été quelquefois contesté, on peut dire que ce n'est que par des rêveurs isolés ne craignant pas de nier les vérités les plus certaines pour produire un système factice de société, fruit malsain de leur cerveau; tandis que, au contraire, la société vraie, celle qui vit par la force des choses,

parce qu'elle est formée de nous, et non d'êtres fictifs imaginés par la fantaisie d'un novateur, a pour mission de faire respecter les applications de ce principe. C'est en lui que consiste la justice pour les choses du travail.

Si le principe est simple, les applications aux questions complexes de la pratique ne le sont pas. Il n'existerait aucune difficulté, il y aurait à peine lieu à une intervention sociale si chacun était en même temps producteur et consommateur de ses produits, si chacun produisait toutes les utilités nécessaires à la satisfaction de ses besoins, comme le fait l'homme isolé. Mais dans la société s'introduisent les importants éléments de la division du travail et de l'échange; et, au grand avantage de tous, le producteur ne s'occupe plus des utilités qui correspondent à ses besoins les plus immédiats, mais seulement d'une valeur; il produit même, en général, partie seulement d'une valeur, et consomme une multitude d'utilités diverses. De là résulte un immense accroissement de richesses; mais aussi, de cet enchevêtrement du travail et de l'échange, naît la complication extrême du problème de leur distribution.

Le principe posé n'en est pas moins vrai, parce que le travail de plusieurs concourt à la création d'un produit, que s'il était le résultat des efforts d'un seul producteur; seulement, aucun de ceux qui y ont concouru ne saurait prétendre être seul possesseur de toute la valeur produite, il doit compter avec ses collaborateurs. En un mot, chacun devant être possesseur du fruit de son travail, la valeur d'un objet est la somme des valeurs produites par le travail successif de tous, et chacun est possesseur légitime de la fraction de la valeur que son travail a ajoutée à l'objet fabriqué.

Appliquons ce principe à la réalité des transactions, afin

d'en déduire les règles qui doivent y présider pour qu'elles soient équitables.

Rémunération de l'ouvrier. — Des salaires. — Le premier producteur de valeur est l'ouvrier, et sa rémunération doit être d'une valeur égale à celle qui est produite par son travail.

Dans la pratique, celle-ci doit lui être soldée aussitôt que créée, vu la nécessité pour l'ouvrier de toucher chaque jour le prix de son travail, l'impossibilité pour lui, dans la pratique, de s'affranchir de l'élément temps comme de l'élément capital, tous deux nécessaires pour la création d'un produit. En effet, l'ouvrier, qui ne possède pas d'avances, ne peut, dans la plupart des cas, et surtout dans les fabrications complexes, entreprendre une fabrication qui exige des outils, des machines, des approvisionnements, pas plus qu'attendre que le produit à la création duquel il travaille soit achevé, vendu, le prix réalisé, avant de recevoir une valeur équivalente en échange de son travail. Aussi, sauf dans quelques métiers simples, domestiques, où le capital est nul comme les délais de vente, et toujours dans le cas des manufactures proprement dites, l'ouvrier qui ne possède aucune avance, qui ne produit que partie de la façon, fait en réalité avec l'entrepreneur un marché qui revient à dire : Je crée un produit ou partie de produit dont, en moyenne, on vend 4 fr. la façon; prenez à vos risques et périls les chances de plus ou moins value, lorsque le produit pourra être vendu, et donnez-moi de suite 3 fr. 50, 3 fr. 75. C'est le salaire.

Remarquons que ce marché ne consiste pas seulement en une avance, mais qu'il est encore une assurance contre toutes les chances défavorables que ne peut supporter l'ouvrier, qui compte sur son salaire pour exister, telles que les non-

payements, les changements de mode, etc. La fixité, l'absence d'aléatoire est un besoin auquel le salaire a donné satisfaction pour le travail actuel, comme l'intérêt l'a fait pour le travail antérieur accumulé, pour le capital.

On a élevé dans ces dernières années beaucoup d'objections sur l'équité de ce marché, et ne tenant nul compte du rôle si important de l'entrepreneur-directeur dans la production, on a plaint l'ouvrier de ne pouvoir s'affranchir de sa tutelle.

A cela une réponse péremptoire est à faire : c'est que ce marché ne se conclut qu'à cause des avantages que les deux parties trouvent à le conclure, que lorsqu'il est nécessaire.

S'il n'y a pas de chances aléatoires, de délai pour la vente, si un capital, si une direction ne sont pas indispensables, il n'existera pas de salaire proprement dit. Ainsi le savetier travaillant seul, ses bras suffisant à tout, un marteau et une alène constituant presque tout son matériel de fabrication, reçoit directement de l'acheteur le prix de son travail ; mais l'ouvrier mécanicien ne construira pas seul une machine à vapeur, il faut pour cela des avances considérables, des machines en grand nombre qu'il n'a pas, des connaissances qu'il ne possède pas davantage. En un mot, la complexité du travail fait naître sa division nécessaire, et surtout rend indispensable son organisation, sa direction. L'avancement de l'industrie fait ainsi apparaître un rouage qui lui est aussi indispensable que l'est la tête au corps humain pour diriger les bras. Étudions son fonctionnement.

Rémunération de l'entrepreneur-directeur. — Des profits. — On classe sous divers noms les différentes personnes dont le concours est nécessaire, pour que le travail de l'ouvrier soit possible ; les propriétaires des capitaux, des machines,

les entrepreneurs, les directeurs des travaux, les ingénieurs traçant les plans, les contre-maîtres fixant à chaque ouvrier sa tâche, le guidant, le surveillant, etc.

Dans les petits ateliers, si nombreux en France, le patron est un ancien ouvrier habile, expérimenté, à la fois commerçant et fabricant; il passe des marchés au premier titre ; au second, il utilise le concours de jeunes gens le plus souvent, d'ouvriers médiocrement adroits, pour exécuter des ouvrages qu'il termine presque toujours lui-même.

A mesure que l'usine acquiert plus d'importance, la direction exige le concours d'un plus grand nombre d'intelligences; elle devient dans les grandes manufactures un véritable état-major ; le directeur est le général ; l'ingénieur, les contre-maîtres, les chefs d'ateliers, etc., sont les officiers et les sous-officiers, formant les cadres qui reçoivent les ouvriers.

La rémunération du directeur devrait être plus importante que celle de l'ouvrier, si elle était obtenue du seul fait de la fabrication d'un objet. Il est la tête, comme les ouvriers sont les bras du corps producteur qui constitue la fabrique. Certes, le travailleur qui s'est fatigué corporellement à la fabrication d'un produit a droit à une grande part de la valeur créée par ses efforts; mais le directeur qui a peiné intellectuellement pour réunir et combiner les moyens d'exécution, guider chacun dans son travail, mérite bien aussi la sienne.

C'est par la tête que brille notamment l'industrie française; on ne saurait trop le répéter, c'est la science de nos savants, de nos ingénieurs, de nos chimistes qui nous fait ouvrir fréquemment des voies nouvelles, où nous suivent à l'envi les industriels des autres pays ; c'est surtout le goût

de nos artistes qui nous a permis de conquérir et de conserver une supériorité incontestée dans les industries d'art, dans les nombreuses fabrications où le bon goût est la cause principale de la valeur des objets.

Ces éléments sont du ressort de la direction qui combine, et il y a fort à rabattre des déclamations socialistes qui ont fait admettre par beaucoup d'ignorants qu'il n'y avait pas à s'occuper de celle-ci. Il suffit d'avoir vu créer une usine par l'inventeur d'une machine, d'un procédé, d'une nouvelle division du travail, pour comprendre le rôle prépondérant du grand organisateur, pour sentir combien son œuvre est d'un ordre supérieur relativement à celle des bras qui exécutent sous sa direction.

Mais ce ne saurait être sous forme de rémunération fixe, analogue aux salaires, que le patron peut tirer parti de ses entreprises dans nos sociétés libres. Il n'est, lui, dirigé et assuré par personne, et le but aléatoire qu'il poursuit par ses efforts est le profit. Pour l'acquérir, il lui faut combiner ses opérations et ses moyens de production, passer des marchés, faire fabriquer, vendre ses produits, etc., en un mot, accomplir l'œuvre entière de la production industrielle et des transactions commerciales qui y correspondent. Après avoir payé pour acquérir les matières premières, les moyens de fabrication, avoir payé chaque semaine ses ouvriers qui n'ont pas à courir de chances aléatoires, il lui reste pour rémunération de sa direction, de ses combinaisons, de l'intérêt des capitaux engagés, etc., un profit ou une perte, le succès ou la ruine et la faillite, en raison de l'état du marché et de son habileté industrielle et commerciale.

En un mot, dans une société libre, où chacun n'a pas son travail de chaque jour assigné par l'autorité, comme chez les

Jésuites du Paraguay ou dans les sociétés existant dans les têtes de quelques utopistes, il faut que les chances aléatoires reposent sur quelqu'un qui soit en état de les courir et juge bon de le faire. C'est le fabricant qui, agissant dans sa pleine liberté, gagne ou perd, soumis aux lois de la libre concurrence dans son entreprise de création de richesse, faite à ses risques et périls, tandis que l'ouvrier gagne son salaire fixe là où il travaille, non pour courir des chances aléatoires, mais pour pourvoir à ses besoins de chaque jour, son salaire croissant d'ailleurs avec son habileté et avec l'enrichissement général de la société.

Résumé. — La fixation du salaire en raison de la prospérité d'une industrie et de l'habileté du travailleur est parfaitement équitable, comme l'attribution des profits à ceux qui assurent les salaires, combinent les opérations et courent toutes les chances de pertes. Ce n'est que la forme naturelle de contrats libres, avantageux aux parties, et qu'il n'y a qu'à pratiquer avec équité, grâce à l'intelligence et au bon esprit des intéressés. On peut résumer ainsi cette division résultant de la force des choses entre les collaborateurs d'un travail industriel : entreprise, direction, combinaisons, produisant des profits ou des pertes variables, d'un côté; exécution matérielle, faisant gagner des salaires fixes, de l'autre.

La rémunération de l'ouvrier sous forme de salaires, mode qui répond à la liberté du travailleur échappant au servage, loin d'être une forme gothique, est, au contraire, un progrès, comme le fermage l'a été relativement au métayage qui disparaît chaque jour des pays de riche culture. D'autres combinaisons fort inférieures, dans les cas les plus fréquents, peuvent se rencontrer dans quelques pays dont l'industrie est peu avancée; on trouverait encore des ouvriers fort mal

payés avec des produits de leur travail, qu'ils ne peuvent placer avantageusement. Dans de rares circonstances, ce système est applicable; ainsi nos pêcheurs des côtes, dont le poisson est immédiatement vendu à la criée, naviguent tous *à la part*.

L'accroissement des salaires, indépendamment des conventions directes, a pris de nos jours quelques nouvelles formes qu'il faut mentionner; tantôt ce sont des primes en raison de l'habileté, par exemple de l'économie de charbon par le conducteur de locomotives; tantôt c'est par une participation aux bénéfices assurés par des collaborateurs capables, sans association. Enfin, par esprit de fraternité, deux ou trois fabricants donnent une bonne partie de leurs profits à leurs ouvriers; c'est un cadeau qu'il leur plaît de faire, ce n'est pas une dette qu'ils acquittent.

Le contrat librement débattu entre le patron et l'ouvrier, en raison du besoin que chacun a de l'autre, ne laisse nullement ce dernier dans une position nécessairement précaire, surtout s'il devient habile. Des journées de 8, 10, ou 12 francs ne sont pas rares aujourd'hui et ne constituent pas une position bien fâcheuse au bon ouvrier, à propos duquel il n'y a guère lieu de parler d'esclavage, d'affranchissement et autres plaisanteries qui émaillent agréablement la prose de certains journaux. Ce qui est vrai c'est que, heureusement, de nos jours l'ouvrier intelligent peut vivre honorablement et s'assurer une vieillesse à l'abri du besoin, notamment avec l'aide des institutions qui existent dans beaucoup de nos grandes usines et qui devraient exister plus généralement, comme nous le dirons plus loin.

Les salaires élevés conduisent souvent l'ouvrier habile à devenir patron, ou au moins entrepreneur pour l'opération dans laquelle il excelle. C'est comme marchandeur, ouvrier

en chambre, etc., qu'il effectue l'évolution naturelle de commencer à travailler pour son compte, quand il peut le tenter avec quelques chances de succès. Ce sont d'anciens ouvriers, ayant ainsi commencé, qui possèdent et font prospérer la plupart des grands établissements industriels.

L'erreur fondamentale de Proudhon et, après lui, de l'école socialiste, heureuse de trouver un argument formulé par un puissant esprit, a été de dire que les bénéfices de l'entrepreneur étaient prélevés sur le travail de l'ouvrier. Cela est absolument faux. Le produit fabriqué en payant à l'ouvrier toute la valeur de son travail, et même plus que cette valeur, pourra être vendu une fois, deux fois plus cher qu'il ne coûte, sans qu'il puisse se plaindre qu'on lui ait rien pris, pas plus qu'il n'aura rien à restituer du salaire touché, si l'entrepreneur est obligé de vendre à perte. Le prix de vente est tout autre chose que la valeur, que le prix de revient. Un mètre d'indienne imprimée coûtant 0,75 à fabriquer se vendra 1,50 si le dessin plaît, 0,40 s'il ne réussit pas. Il y a perte ou gain suivant le goût du fabricant, mais toujours rémunération de l'ouvrier qui a appliqué la couleur sans avoir à s'occuper du dessin qu'elle formait. Il en est ainsi dans toutes les industries.

Si, par exemple, cette brochure trouvait des acquéreurs en grand nombre, est-ce que le compositeur d'imprimerie devrait être payé plus cher que si elle n'en rencontre pas. Est-ce que cela modifierait le nombre de lettres qu'il a eu à *lever*, le travail qu'il a eu à faire? N'est-ce pas l'auteur-entrepreneur qui a seul droit au profit, comme il payera seul la perte? Cela n'est pas sérieusement contestable.

L'instabilité incessante des salaires, qui serait fort préju-

diciable à tous, qui rendrait presque impossible l'exécution à prix convenu de tout objet demandant pour sa fabrication un temps un peu notable, est corrigée par la coutume. Les prix des journées des ouvriers, plus ou moins élevés en raison de la difficulté de l'opération effectuée par chacun d'eux, les prix de chaque façon faite à l'entreprise par l'ouvrier travaillant, comme on dit, aux pièces, une fois fixés varient rarement, dans les mœurs industrielles modernes.

Le tarif admis dans une profession forme la règle de tous les ateliers d'une ville, et l'ouvrier quittant un atelier où l'ouvrage manque, pour entrer dans un autre où l'on a besoin de son concours, y retrouve les mêmes prix qu'il n'a pas à discuter.

On peut dire que jamais les salaires ne diminuent, ce qui est naturel avec l'enrichissement continu des sociétés modernes, et il est infiniment rare qu'après les crises les plus intenses un patron propose une diminution, au moins en France, car cela n'est pas rare dans les mœurs industrielles de l'Angleterre. Toujours les luttes que nous allons étudier ci-après sont nées de la demande d'accroissement de salaires par les ouvriers.

Nous n'apprécions pas ici, nous cherchons à indiquer comment les choses se passent pratiquement, et comment la fixation du salaire ne se fait pas à chaque instant en vertu de la loi de l'offre et de la demande journalière, comme on le suppose dans tous les livres d'économie politique, mais seulement de loin en loin, par des modifications de tarifs consenties par les contractants.

Ce point devait être établi pour faire comprendre sur quel terrain ont lieu les luttes dont nous allons parler.

CHAPITRE III

DES COALITIONS

ET DE L'INTERNATIONALE

Dans la pratique, ainsi qu'il a été dit, l'accroissement des salaires se produit surtout lors des réclamations des ouvriers qui demandent une augmentation. Chaque patron sait bien satisfaire les ouvriers hors ligne, chargés des travaux difficiles, en les payant plus que les ouvriers ordinaires, mais il ne peut guère qu'aux rares époques d'une très-grande prospérité de son industrie, augmenter les journées de tous; d'autant plus que celles-ci, fixées pour le corps d'état tout entier, déterminent le prix de revient des produits qui est le point de départ de la concurrence que lui font ses confrères. Il faudrait que les patrons fussent réunis, discutassent ces questions entre eux, pour qu'ils pussent, d'un commun accord, aller au-devant des réclamations fondées des ouvriers. Nous dirons plus loin comment il pourrait en être ainsi, par le développement d'institutions qui ne font que naître actuellement; c'est en général par une grève, une cessation de travaux, une déclaration de guerre, en cas de refus des patrons, que les ouvriers imposent leur volonté.

De semblables événements étaient autrefois bien rares et

on se les rappelait longtemps; il s'agissait d'une mesure désespérée, rompant si violemment les bonnes relations presque familiales existant entre les patrons et les ouvriers, imposant de si grands sacrifices aux deux parties liées indissolublement l'une à l'autre, forcées de vivre ensemble, que la grève se réduisait presque toujours à une menace, n'aboutissait pas. Ou les motifs qui pouvaient la provoquer n'étaient pas sérieux, et alors par l'influence des patrons sur leurs vieux ouvriers, par quelques explications données aux plus intelligents sur la position de leur industrie, le mouvement s'arrêtait, et les fauteurs de révolte, les mauvais ouvriers ne se sentant pas soutenus, renonçaient à leurs desseins; ou les patrons trouvaient chez leurs bons ouvriers une détermination ferme de tout souffrir plutôt que de continuer à travailler dans des conditions qui leur paraissaient insupportables, et comme cela ne pouvait être qu'autant qu'il y avait quelque chose de bien fondé que les maîtres ne pouvaient méconnaître, ils faisaient des concessions raisonnables qui rétablissaient l'harmonie dans les ateliers.

Aujourd'hui, partout où existent les associations permanentes dont nous parlons plus loin, où se sont introduites les habitudes de désordre à la suite des révolutions, à Paris notamment, les bons ouvriers n'essayent plus même de faire d'observations, quand ils voient élever par les meneurs les prétentions les plus injustes, les plus déraisonnables; ceux-ci sont incontestablement les plus forts. D'ailleurs, dans les mœurs industrielles actuelles, les patrons n'essayent plus même de résister; ils cèdent sans combattre toutes les fois que le travail ne leur paraît pas devenir immédiatement et absolument impossible par suite des concessions qui leur sont imposées.

Un état semblable est évidemment anomal, et pour prou-

ver qu'il est inadmissible, il suffit de dire qu'il est le fruit d'une organisation de la guerre, de l'*ultima ratio*, d'une conspiration permanente. Que dans certains cas désespérés la lutte ne puisse être évitée, c'est un malheur qu'il faut chercher à rendre le plus rare possible par l'amélioration des institutions et des mœurs, mais qui n'entraîne nullement comme conséquence qu'une des parties ait le droit, dans une société civilisée, d'accumuler des moyens de guerre, assurant l'écrasement de son adversaire toutes les fois qu'elle le jugera bon.

La vérité apparaîtra clairement en poursuivant cette étude; mais auparavant nous ferons remarquer que l'on doit distinguer le droit d'association exercé pour atteindre tout but licite, du droit de coalition en vue de dominer les chefs d'industrie. Les ouvriers ont incontestablement le droit de se réunir pour fonder toutes les entreprises qui peuvent leur être utiles, *sans nuire à autrui*, condition que la mission stricte du pouvoir social est de faire partout respecter. On ne saurait trop applaudir à leurs efforts s'ils veulent fonder des conférences, des bibliothèques, des mechanics-institut à l'imitation des Anglais, etc. Nous admettons même, pour quelques métiers, dangereux surtout, où chacun doit compter sur son camarade, le compagnonnage, comme celui des charpentiers, qui excluent les fruits secs incapables de comprendre le tracé des bois, et règlent l'apprentissage dont les patrons ne s'occupent plus guère que dans un bien petit nombre de professions; mais tout cela est très-différent du droit de coalition sans limites, tel qu'il est compris généralement aujourd'hui.

On a beaucoup discuté sur ce droit, lorsqu'on a réformé

les lois du premier empire relatives aux coalitions, sous le dernier gouvernement, par amour de la popularité autant que de la liberté. On a répété à satiété, comme argument irréfragable, que l'ouvrier isolé était trop faible pour discuter ses intérêts avec le patron.

Dans une note excellente insérée dans les Mémoires de la Société des Ingénieurs civils, M. Benoît-Duportail, ingénieur aux ateliers d'un chemin de fer, ayant longtemps vécu parmi les ouvriers, le réfute ainsi qu'il suit :

« Je ne comprends pas l'argument: « Le patron de 1,000 « ouvriers possède, par rapport à chacun d'eux pris isolé- « ment, une force, une autorité qui est dans le rapport de « 1,000 à 1 : il n'y a pas d'équilibre; il peut y avoir oppres- « sion. »

« Cela est vraiment paradoxal; la situation est celle-ci en pratique: un seul homme ou un petit nombre d'hommes sont obligés de discuter avec mille autres hommes qui ont des intérêts contraires. Il est évident *a priori* que celui qui est obligé de lutter continuellement contre tout le monde est plus fatigué que chacun de ceux qui luttent contre lui successivement. On prétend, au contraire, que c'est celui qui se défend contre mille qui a l'avantage, et que ses adversaires subissent une pression de sa part.

« On ne peut soutenir une pareille thèse !

« Savez-vous quels sont les ouvriers qui se plaignent que les patrons et leurs représentants exercent sur eux une pression ou intimidation, comme on voudra l'appeler ?

« Eh bien ! ce sont les mauvais ouvriers, les paresseux, les hommes qui ne sont pas consciencieux et qui ne remplissent pas leurs devoirs comme ils devraient le faire, et qui craignent sans cesse leurs chefs et excitent leurs camarades contre eux, parce qu'ils sentent qu'ils sont constamment en

faute, comme les voleurs craignent les agents de police et excitent contre eux la haine publique.

« Mais alors on me permettra bien de dire que ceux-là ne méritent pas qu'on s'intéresse à eux ; ce sont ceux-là dont le mauvais exemple et les mauvais conseils encouragent les gens d'un caractère faible, sans énergie et sans dignité personnelle, à les imiter.

« Il semble, en vérité, qu'on oublie depuis un certain temps ce principe fondamental de la prospérité publique : que ceux qui méritent le plus l'estime et la considération de la société sont ceux qui sont le plus utiles et non point ceux qui sont une charge pour elle, que ce sont les bons travailleurs qui sont des gens honorables et que les paresseux n'ont droit à aucune considération, à aucune sympathie.

« C'est, du reste, le sentiment général des honnêtes gens, le sentiment de l'immense majorité de la population ; et il faut dire et répéter bien haut cette grande vérité, pour que les ouvriers honnêtes sachent bien que ce sont eux qui sont les hommes honorables, et non les paresseux, les envieux et les gens insatiables, et qu'ils ne se laissent pas entraîner par de mauvais drôles, faute de l'*appui moral auquel ils ont droit.* »

Nous soulignons cette dernière ligne, parce qu'elle est tout à fait concordante avec les idées qui nous ont poussé à écrire ces pages.

Une commission de l'Assemblée nationale, dans un rapport qui, croyons-nous, est resté lettre morte, avait parfaitement posé la question. Elle proposait de déclarer illicite toute association ayant pour but de provoquer, organiser ou subventionner des grèves.

Ce que nous prohibons, lit-on dans ce rapport, ce sont

des associations qui font le métier d'exciter les classes ouvrières aux grèves, et qui leur fournissent des moyens pécuniaires ou autres de les prolonger. De pareilles associations sont des *entreprises de guerre civile.*

Voilà la vérité vraie comprise par des hommes politiques.

Autant il doit être permis de s'associer pour entreprendre tout ce qui est de droit commun, autant il doit être sévèrement interdit d'organiser des machines de guerre propres à écraser des adversaires, qui sont aussi des citoyens, ayant le plus souvent le droit pour eux.

On ne saurait admettre, dans une société régulière, une organisation offensive permettant à l'un des contractants du marché du travail de toujours écraser l'autre. Ce ne sont pas là les relations qui doivent exister entre le chef et les ouvriers d'un atelier.

Je dirai plus loin ce qui existe aujourd'hui à Paris; mais, auparavant, j'emprunterai quelques lignes à l'avis de la Chambre de Commerce de Paris (M. E. Baillière, rapporteur), demandant l'abrogation de la loi du 24 mai 1864 sur les coalitions. Elles sont curieuses comme renseignement historique, surtout pour fournir l'indication des aspirations des ouvriers, de leurs conceptions relativement à l'organisation des ateliers.

Dans l'énumération des grèves principales de ces dernières années, nous trouvons celle des fondeurs en fer (1870), formulant entre autres prétentions les suivantes : « Suppres-
« sion complète du travail aux pièces et du marchandage ;
« abolition des heures supplémentaires, ou consentement à
« ce que ces heures soient payées double; nomination des
« chefs présentée par les patrons, discutée et votée par les
« ouvriers. » Le travail fut arrêté pendant trois mois.

La coalition des ouvriers en bronze, en 1867, était soutenue par une association occulte qui se donnait le nom de Société du crédit mutuel et de solidarité des ouvriers du bronze, possédant une caisse de résistance dont tous les ouvriers étaient obligés de faire partie, sous peine d'être conspués et chassés des ateliers. La prétention des ouvriers se manifesta sous la forme ci-après : « 1° le droit de choisir le « contre-maître en dehors du patron ; 2° le droit exclusif « pour les ouvriers de reviser les anciens tarifs de main- « d'œuvre et d'établir le prix des nouveaux modèles, tou- « jours en dehors du concours du patron ; 3° le droit d'ex- « pulser de l'atelier tout ouvrier qui aurait travaillé pendant « la grève ; 4° le droit d'interdire aux patrons la faculté de « diminuer la journée d'un ouvrier.

« La *Société typographique*, qui fonctionne depuis 1865, sous « prétexte de secours mutuels, impose, en 1868, un nou- « veau tarif de composition typographique que les patrons « sont contraints d'accepter après avoir essayé de résister. « En 1870, la Chambre syndicale des compositeurs typo- « graphes décide qu'elle visitera l'atelier d'apprentis formé « par un maître imprimeur, afin d'en limiter le nombre. Le « patron dut subir les exigences du comité, et l'influence, « comme les prétentions du comité, ont été croissantes. »

Nous terminerons cette curieuse citation par l'exposé des conséquences au point de vue industriel que constate la Chambre de Commerce de Paris, de la loi du 24 mai 1864 sur les coalitions ; elle fera connaître l'opinion raisonnée du commerce de Paris sur l'état actuel des ateliers parisiens.

« Les coalitions ont eu pour conséquence une grande hostilité entre patrons et ouvriers, une production moindre. L'ouvrier gagnant davantage a pris l'habitude de travailler moins, de sorte que sa qua-

lité industrielle a été amoindrie comme production, sans que son aisance ait sensiblement augmenté.

« Depuis que l'ouvrier a senti la force dont il pourrait faire usage à l'aide de la coalition soutenue par la solidarité d'un grand nombre d'industries, dont les ramifications aboutissent à un centre qui échappe à toute responsabilité, il ne songe guère à améliorer son sort en augmentant ou en perfectionnant ses qualités professionnelles.

« Les jeunes gens qu'emploient les marchandeurs menuisiers gagnent maintenant en moyenne 5 francs par jour au lieu de 2 fr. à 2 fr. 50 c. qu'ils gagnaient en 1848; ils travaillent beaucoup moins, ne veulent plus s'instruire, même pour leur travail, prétendent que c'est inutile, puisque, s'ils travaillaient mieux, ils ne seraient pas payés plus cher. Ils passent au café le temps qu'ils employaient avant à s'instruire ou à dessiner. Il devient difficile d'obtenir de la part des ouvriers les veillées ou heures supplémentaires. On aime mieux faire une dépense en parties de plaisir que recevoir un supplément de salaire pour la veillée. Les bons ouvriers deviennent de plus en plus rares.

« Les ouvriers de Paris attendent tout de l'association; ils rêvent moins de travail et une rétribution plus élevée; ils regardent le patron comme l'adversaire naturel de l'ouvrier. Le contre-maître leur est suspect; les ouvriers font la police dans l'atelier; si l'un d'eux se fait remarquer par une habileté ou une activité trop grande à leurs yeux, il est signalé au comité comme gâte-métier, et une pression occulte s'exerce autour de lui, jusqu'à ce qu'il sorte ou se soumette aux règles qui lui sont imposées. Les ouvriers prétendent régner dans l'atelier, faire la loi au patron; en un mot le sens moral des ouvriers a été troublé par une fausse interprétation de la loi sur les coalitions qui a servi de base aux agissements de la Société Internationale des travailleurs. Les perturbations dont s'est ressentie l'industrie à la suite des grèves ont décidé beaucoup des meilleurs ouvriers et contre-maîtres mécaniciens, chaudronniers, fondeurs, tapissiers, chapeliers, ébénistes, typographes, à accepter les offres de l'étranger, à quitter Paris et la France et à aller alimenter la concurrence de l'étranger contre nos industries.

« Les expositions trop répétées ont porté à l'étranger nos modèles. Le meilleur marché de main-d'œuvre d'ouvriers moins expérimentés, mais bons imitateurs, a permis notamment aux Anglais, aux Belges et aux Allemands de fonder, dans certaines branches d'industrie, en particulier dans la tapisserie et l'ameublement, des maisons plus importantes que celles qui existent à Paris, et qui expédient en Amérique, en Italie, en Turquie plus que nous-mêmes. L'élévation continue de la main-d'œuvre conduirait à la décadence inévitable de nos produits industriels. Travaillant beaucoup pour l'exportation, les facteurs de pianos et les carrossiers, pour lutter avec les fabricants

étrangers, ont dû supporter seuls ou à peu près l'élévation des prix de main-d'œuvre. Les industries, dans lesquelles on veut allier la beauté au bon marché, ont dû quelquefois employer des matériaux de moindre valeur.

« Le chef de maison, pour éviter les grèves, doit tendre à faire des ouvriers habiles dans son industrie et à en multiplier le nombre; mais comment y réussir lorsque l'ouvrier est maître chez vous et qu'une société ouvrière, comme la Société typographique parisienne, prohibe le travail des femmes et vous oblige à limiter le nombre des apprentis?

« Une coalition fixe ses prix lorsque les ouvriers d'une même industrie étant presque tous à la journée peuvent facilement s'entendre sur l'augmentation proportionnelle à exiger des patrons, mais dans les industries où les salaires sont variables, une coalition éprouve de moins grandes facilités à réunir de nombreux adhérents. On comprend que les ouvriers les plus capables, gagnant les plus hauts salaires, se montrent peu empressés pour appuyer certaines tentatives de réforme, par exemple celle qui avait pour but d'arriver à la suppression du travail aux pièces et de le remplacer par le travail à la journée, à un prix uniforme pour tous. C'est en constatant l'habileté des uns et des autres et le fruit qu'ils ont su tirer de leur travail, que s'explique la différence entre leurs opinions. — Malheureusement les apôtres de l'égalité sont toujours sûrs d'entraîner après eux ceux qui n'ont ni assez de courage, ni assez de talent pour arriver à ce maximum. Sous l'égide de la loi du 25 mai 1864, les ouvriers ont pu constituer une force despotique qui les fait maîtres de l'atelier et qui ne tend à rien moins qu'à rendre toute entreprise industrielle basée sur la main-d'œuvre périlleuse au point de vue financier. Les industriels ne sont-ils pas constamment liés par des engagements vis-à-vis des tiers et obligés sous peine de dommages-intérêts de livrer les travaux aux jours indiqués par leurs marchés? Les ouvriers profitent presque toujours, pour se mettre en grève, des moments où les travaux demandent une grande urgence, et où ils savent que leurs patrons sont engagés par des commandes importantes. Constamment les entrepreneurs voient leurs calculs déjoués par des hausses subites de salaires; ils se trouvent forcément placés dans l'alternative ou de travailler à des conditions ruineuses, ou de s'exposer à des dommages-intérêts en ne livrant pas le travail promis. L'arrêt des travaux par suite de grèves a occasionné pour les industriels, en un mot, une suite de faux frais improductifs; il a empêché la réalisation d'engagements ou de marchés nombreux, et il est devenu, pour certains d'entre eux, une cause de gêne, de procès et de ruine.

« Au point de vue administratif, n'est-ce pas une anomalie monstrueuse, n'est-ce pas le renversement de toute idée sociale qu'une

société ouvrière se faisant maitresse dans nos ateliers, portant atteinte à notre liberté intérieure, s'immisçant jusque dans la direction de nos travaux, désorganisant, démembrant les ateliers?

« Il y a quelques années, déjà, les chambres syndicales des imprimeurs typographes, des entrepreneurs de maçonnerie et autres adressaient au Sénat et au Corps législatif une pétition dans laquelle ils montraient le patron désarmé par le fait de l'abrogation des articles 414 et suivants du Code pénal, et demandaient au Sénat de combler cette lacune légale.

« La liberté n'est pas violée seulement dans la personne des patrons; l'association ouvrière ne la respecte pas davantage dans celle du travailleur auquel elle impose sa loi : si les intérêts des patrons sont en souffrance, les ouvriers y perdent davantage encore.

« Quel effet ont produit les grèves sur le taux des salaires?

« La prix de la main-d'œuvre s'est toujours élevé sans jamais descendre; d'où il suit que les prix de construction, comme de fabrication, ont dû subir à Paris une augmentation toujours croissante depuis vingt ans.

« L'augmentation de la main-d'œuvre est :

Pour la peinture et la vitrerie, de.	38	pour 100.
La menuiserie.	40	—
La marbrerie.	35	—
La charpente.	30	—
Les mécaniciens, chaudronniers et fondeurs.	45	—
La typographie..	35	—
La maçonnerie..	30	—
Les bronzes.	30	—
(De 1866 à 1872, 20 pour 100.)		

« La Chambre de Commerce, se conformant à l'avis de la majorité des chambres syndicales consultées, et s'inspirant ainsi du sentiment des intéressés, exprime, de son côté, à la majorité de neuf voix contre sept, le vœu que la loi du 25 mai 1864 soit abrogée. — Elle estime que cette mesure sera de nature à mettre fin aux funestes divisions qui s'élèvent entre les patrons et les ouvriers. »

On voit qu'il est grand temps de se rendre compte où l'on va et, même pour les fauteurs de coalitions, de prendre garde, par une maladroite avidité, de tuer la poule aux œufs d'or. Comment l'industrie du bâtiment pourrait-elle, par exemple, retrouver sa prospérité à Paris, lorsqu'à une baisse

des loyers, répondant à l'accroissement de charges pour tous, vient s'ajouter un accroissement de 30 à 40 p. 100 dans les frais de construction?

Les passages rapportés plus haut, empruntés à des documents positifs, indiquent clairement quelles sont les mauvaises tendances des novateurs à Paris, dans la capitale de la démagogie. Il s'agit pour eux non-seulement d'augmentations de salaires, justifiables avec l'accroissement général des prix des denrées, dans les limites où l'ouvrier continue à travailler autant qu'avant ces augmentations auxquelles les plus capables ne sont nullement hostiles, quand l'habileté et l'activité du travailleur croissent en même temps, mais encore et surtout d'annuler de plus en plus le patron, de *républicaniser* l'atelier.

C'est principalement sur les efforts faits pour conquérir l'égalité des salaires que nous attirerons l'attention. Non-seulement ils prouvent que les demandes absurdes, rendant la conciliation impossible malgré toutes les concessions des patrons, partent des mauvais ouvriers, excellents comparses pour les révolutions, comme tous les cerveaux incomplets; mais ils montrent encore que c'est chez les bons ouvriers, attaqués dans leur amour-propre et dans leurs intérêts, que se trouve manifestement la vraie force capable de rétablir l'ordre moral dans les ateliers.

Voyons à quels funestes résultats ont conduit ces fausses théories qui ont eu leur complète réalisation dans la célèbre association dite l'*Internationale*.

DE L'INTERNATIONALE

Les grandes enquêtes de l'Assemblée nationale et les discussions qui ont rempli si longtemps les colonnes des journaux ont rendu vulgaire l'histoire de l'Internationale, ou plutôt, pour lui rendre son vrai nom, de l'*Association internationale des travailleurs*. Elle a été écrite par M. Villetard (HISTOIRE DE L'INTERNATIONALE), dans un livre curieux auquel nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs qui désireraient connaître le rôle politique qu'elle a joué dans le mouvement révolutionnaire. Nous lui ferons quelques emprunts pour ce qui se rapporte aux faits économiques.

Les *trade-unions* anglaises, dont plusieurs sont organisées d'une manière formidable (celle des mécaniciens a, dit-on, 20,000 adhérents, et en caisse plusieurs millions), sont conduites avec la fermeté propre au caractère anglais. Chacune d'elles, née chez les ouvriers d'une profession, a pour but unique d'obtenir et de conserver de forts salaires; elle ne s'occupe pas de théories sociales, elle ne s'inquiète pas de ce qui arrive chez des ouvriers d'autres professions; c'est à eux qu'il appartient de veiller à leurs intérêts. A l'opposé de ce qui a lieu en France, la politique n'est en rien mêlée aux questions de salaires, l'aspiration à une égalité chimérique, l'envie étant étrangère à nos heureux voisins,

qui respectent, en luttant avec eux, les puissants chefs de leurs grandes manufactures.

En France, les folles théories de 1848, sans rien produire d'utile, et bien qu'appréciées à leur valeur par les plus ignorants, ont cependant surnagé sous quelques formes vagues et mal définies. Le mot le plus à la mode encore est celui de *solidarité;* un Français comprenant pour ainsi dire d'instinct que l'enrégimentation est le moyen par excellence, pour les foules, de triompher, et qu'en réunissant les efforts de tous contre un seul, le succès est certain.

La réunion des ressources des ouvriers des diverses professions, dans les différents pays, pour soutenir successivement les grèves dans chacune d'elles, parut donc une idée lumineuse qu'importèrent en Angleterre les ouvriers français, envoyés à Londres aux frais de l'État pour visiter l'Exposition de 1862, et qui y étudièrent surtout les trade-unions anglaises, qu'ils se proposèrent de perfectionner par la solidarité. Cette idée, exploitée par le parti révolutionnaire, ayant reçu une forme philosophique et humanitaire de quelques rêveurs allemands, devint le point de départ de l'Internationale, qui arbora le drapeau de la destruction de la vieille société par l'union des efforts et des contributions des travailleurs de tous les pays.

La citation de quelques pièces montrera bien la succession et le progrès des idées qui ont fait d'une association destinée à emprunter aux trade-unions anglaises le secret de leur puissance pour faire croître les salaires, une machine révolutionnaire puissante qui a exercé la plus triste influence sur les événements de Paris. Elle y a sombré dans le sang, et les faits ont clairement démontré que les découvertes économiques de ses docteurs aboutissaient à la théorie du pillage et de l'incendie.

STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS, TELS QU'ILS ONT ÉTÉ ADOPTÉS EN 1866, A GENÈVE, PAR LE PREMIER CONGRÈS.

STATUTS.

« Considérant:

« Que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes; que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux priviléges, mais à établir pour tous des droits et des devoirs égaux et à anéantir toute domination de classe;

« Que l'assujettissement économique du travailleur à l'accapareur des matières premières et des instruments de travail est la source de la servitude dans toutes ses formes : misère sociale, dégradation mentale, soumission politique;

« Que, pour cette raison, l'émancipation économique des classes ouvrières est le grand but auquel tout mouvement politique doit être subordonné comme un simple moyen;

« Que tous les efforts faits jusqu'ici ont échoué, faute de solidarité entre les ouvriers des diverses professions dans chaque pays, et d'une union fraternelle entre les travailleurs des diverses contrées;

« Que l'émancipation des travailleurs n'est pas un problème simplement local ou national; qu'au contraire, ce problème intéresse toutes les nations civilisées, sa solution étant nécessairement subordonnée à leur concours théorique et pratique;

« Que le mouvement qui reparaît parmi les ouvriers des pays les plus industrieux de l'Europe, en faisant naître de nouvelles espérances, donne un solennel avertissement de ne pas retomber dans les vieilles erreurs, et conseille de combiner tous les efforts encore isolés;

« Par ces raisons :

« Le congrès de l'Association internationale des travailleurs, tenu à Genève le 3 septembre 1866, déclare que cette association, ainsi que toutes les sociétés ou individus y adhérant reconnaîtront la *vérité*, la *justice*, la *morale* comme devant être la base de leur conduite envers tous les hommes sans distinction de couleur, de croyance ou de nationalité.

« Le congrès considère comme un devoir de réclamer, non-seulement pour les membres de l'association, les droits d'homme et de

citoyen, mais encore pour quiconque accomplit ses devoirs : *Pas de devoirs sans droits, pas de droits sans devoirs.*

« C'est dans ce but que le congrès a adopté définitivement les suivants statuts de l'Association internationale des travailleurs.

« ARTICLE 1er. L'association est constituée pour procurer un point central de communication et de coopération entre les ouvriers des différents pays, aspirant au même but, savoir : le concours mutuel, le progrès et le complet affranchissement de la classe ouvrière.

« ART. 2. Le nom de cette association est *Association internationale des travailleurs.* »

. . . .

CONGRÈS DE BALE EN 1869.

Résolutions sur la question de la propriété foncière.

« 1. Le congrès déclare que la société a le droit d'abolir la propriété individuelle du sol et de faire rentrer le sol à la communauté.

« 2. Il déclare encore qu'il y a nécessité de faire rentrer la propriété du sol à la propriété collective.

Résolutions sur la question des Sociétés de résistance.

« Le congrès est d'avis que tous les travailleurs doivent s'employer activement à créer des sociétés de résistance dans les différents corps de métiers.

« A mesure que ces sociétés se formeront, il invite les sections, groupes fédéraux, ou conseils centraux, à en donner avis aux sociétés de la même profession, afin de provoquer à la formation d'unions internationales de corps de métiers. Ces fédérations seront chargées de réunir tous les renseignements intéressant leur industrie respective; de diriger les mesures à prendre en commun; de régulariser les grèves et de travailler activement à leur réussite, en attendant que le salariat soit remplacé par la fédération des producteurs libres.

« Le congrès invite, en outre, le conseil général à servir, en cas de besoin, d'intermédiaire à la fédération des sociétés de résistance de tous les pays. »

Au milieu d'une grève sanglante à Seraing, en 1869,

le comité belge envoie une adresse aux ouvriers qui se termine ainsi :

« *Entrez en masse dans l'Association internationale des travailleurs;* là, vous apprendrez vos droits, et les moyens que vous devez employer pour les faire triompher; là, vous vous unirez à vos frères de toutes les parties du pays et du monde entier. Et, lorsque toutes les forces ouvrières seront unies et instruites de ce qu'elles ont à faire, ce jour-là, de tous les points du monde à la fois, les travailleurs feront entendre leur voix, qui fera crouler l'iniquité et inaugurera la justice. *Ce jour-là*, compagnons, *nous ne vous dirons plus : Soyez calmes; nous vous crierons :* EN AVANT !

« Jusque-là, soyez patients, et attendez votre heure.

« Bruxelles, le 13 avril 1869.

LE CONSEIL GÉNÉRAL BELGE. »

On sent l'espoir du succès croître chez les membres de la société; cela a été bien sensible lors des procès qui eurent lieu peu après à Paris, en 1870.

Jugement du 8 juillet 1870 (Police correctionnelle), 3e procès de l'Internationale.

« Attendu que d'une manière générale on ne saurait dire que l'Association internationale des travailleurs est une société secrète;

« Qu'en effet cette société, qui se compose de sections et de bureaux organisés publiquement dans divers États européens, d'un conseil général siégeant à Londres, et dont les résolutions principales sont discutées et arrêtées, chaque année, dans les congrès dont l'accès est public, ne présente pas, considérée dans son ensemble, les caractères d'une société secrète;

« Qu'à la vérité, organisée pour ne s'occuper que d'un objet de l'ordre purement économique, l'amélioration du sort des classes ouvrières, elle n'a pas tardé à dévier de son but, et qu'il n'est pas permis de douter aujourd'hui que cette société, qui pouvait être utile pour le bien, si elle s'était renfermée dans les termes de ses premiers statuts, est devenue un danger social, et un danger formidable, si on tient compte du nombre de ses membres qui, pour la France seulement, s'élèverait, au dire des prévenus, à plusieurs centaines de mille, et de

l'ardeur avec laquelle elle s'est jetée dans les questions les plus irritantes de la politique actuelle, n'abandonnant pas, il est vrai, son premier programme, mais déclarant qu'il ne peut être réalisé que par la révolution et par l'avénement de la république démocratique et sociale;

« Que, pour ce qui concerne la France, tout spécialement Paris, le département de la Seine, et par suite l'objet dont le tribunal doit plus particulièrement s'occuper, il convient de distinguer deux périodes : celle qui s'est écoulée depuis les jugements de 1868, à la suite desquels l'Internationale fut dissoute, en tant qu'organisation par sections et bureaux, pour ne compter, pendant un certain temps, que des membres adhérant individuellement à ses statuts, sans faire partie d'aucune section, d'aucun bureau; et la période qui s'est écoulée depuis la réorganisation de l'Internationale à Paris, c'est-à-dire depuis les premiers mois de 1870;

« Que, dans la première période, si on trouve, ainsi que cela va être plus loin établi, un groupe d'hommes dont les agissements concertés pour un but poursuivi en commun et momentanément caché réunissent tous les éléments constitutifs de la société secrète, il ne serait pas exact de dire que les divers individus qui sont venus adhérer entre leurs mains aux statuts de l'Internationale ont voulu s'affilier à une société secrète;

« Que, dans la seconde période, les adhérents n'ont absolument rien fait de clandestin, alors que d'une part la réorganisation de l'Internationale par sections bientôt réunies en une fédération qui centralise leurs efforts plus énergiquement encore que ne pouvait faire le bureau existant avant 1868, et d'autre part, les manifestes qui engagent l'Association dans la voie politique et révolutionnaire ne pouvaient être ignorés de personne et avaient reçu la plus grande publicité possible;

« Attendu que tel est le fait qui se présente dans la cause soumise au tribunal;

« Attendu, en effet, que par deux arrêts de la cour impériale de Paris, des 29 avril et 24 juin 1868, l'Association internationale des travailleurs, établie à Paris, sous le nom de *Bureau de Paris*, ayant été dissoute, cette dissolution fut ostensiblement effectuée, mais bientôt après certains hommes, dont quelques-uns figurent parmi les prévenus, se mirent à l'œuvre, de concert avec le conseil général de Londres, pour faire, à Paris et en France, une propagande occulte, destinée à aboutir au résultat qui a été obtenu en 1870, c'est-à-dire la réorganisation de l'Internationale par sections et bureaux... »

. . . .

Enfin le mouvement s'accélère, la fièvre saisit Paris. Roche-

fort devient l'homme politique du moment, la *Marseillaise* est fondée:

« La *Marseillaise*, écrit Malon, est un journal socialiste révolutionnaire qui est tout à fait à notre disposition, et qui insérera avec empressement toutes les communications qui lui viendront de l'Internationale. »

Varlin, dans une lettre à Aubry, nous fait entrer intimement dans le secret de la fondation de la *Marseillaise*. Le *Travail* venait de mourir. Le parti socialiste voulait depuis longtemps avoir son journal à lui, pour ne plus en être réduit à se faire défendre par les journaux de la république bourgeoise. Mais on ne parvenait pas à réunir les capitaux nécessaires, lorsque Rochefort fut nommé député à Paris.

« Avec ses propres ressources (écrit Varlin), il est évident que le parti socialiste n'aurait pas pu se créer un organe, mais avec Rochefort la difficulté se trouvait levée, non par sa fortune, il n'en a pas, mais par son nom.

« Un journal fait par Rochefort est assuré du succès. En France, la masse s'attache avant tout à ce qui brille, et comme l'assurance d'un succès donne confiance aux capitaux, Rochefort a pu trouver des prêteurs. La question financière se trouvant levée, le reste devenait plus facile.

« Les socialistes les plus dévoués, et surtout les membres des sociétés ouvrières, se sont réunis en réunion privée et ont discuté les conditions dans lesquelles se ferait le journal. Millière, nommé directeur, est en même temps et surtout chargé de la ligne socialiste du journal.

« Cette ligne est celle affirmée par la presque unanimité des délégués de l'Internationale au congrès de Bâle, c'est-à-dire le socialisme collectiviste ou communisme non autoritaire. »

Les faits qui ont suivi appartiennent à l'histoire politique contemporaine et ne sont plus de notre domaine. L'Internationale était toute prête pour la Commune, où ses principaux chefs ont tristement figuré. Elle constituait un organisme tout préparé pour profiter des révolutions, comme elle le fait aujourd'hui en Espagne, pour activer le désordre et propager l'incendie. Nous ne voulons rappeler les hontes dont la responsabilité lui incombe pour une grande partie, que

pour les employer à démontrer clairement comment les prémisses fausses mènent toujours, par une nécessité logique (ce qui est un mode de démonstration chez les géomètres), à des conséquences absurdes, quand elles ne sont pas criminelles.

Nous avons vu successivement tous les réformateurs de notre siècle échouer sur ce même écueil.

Les Saint-Simoniens, hommes intelligents, qui ont compris les premiers l'avenir réservé aux chemins de fer, paraissaient partir d'une grande idée, en adoptant la formule de Saint-Simon : *A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres*, et cependant ils sont arrivés, en formulant très-logiquement les conditions de leur nouvelle société, à la suppression de la famille incompatible avec leur classement social, à la femme libre, c'est-à-dire à des excentricités qui les ont fait justement huer et forcés à disparaître de la scène.

M. L. Blanc, à ses débuts, ayant ramassé dans le journalisme le mot d'*organisation du travail* qui y traînait, écrit une brochure pour attaquer, à l'exemple des Saint-Simoniens, la concurrence, c'est-à-dire la liberté dans la vie industrielle. Porté sur le pavois en 1848, il se trouva le grand-prêtre du socialisme, forcé de donner la loi de la société nouvelle, et aboutit alors misérablement au communisme, à sa fameuse loi de la production de chacun suivant ses forces et de la consommation suivant ses besoins; chargeant l'ouvrier laborieux de produire et l'ivrogne de consommer, avec le fameux écriteau, toutefois, pour éviter les abus, portant le mot *voleur*. Il n'est plus un ouvrier qui prenne au sérieux les élucubrations de ce chef du parti socialiste; il n'ose plus lui-même en parler.

Ce qui précède explique ce qu'il est advenu de l'Internationale. Lorsqu'elle a voulu se grandir et être autre chose qu'une entreprise de grèves, que ses chefs ont cherché à réunir les débris de théories socialistes qui jonchaient le sol depuis 1848, elle est arrivée à l'absurde, au renversement de la société, à l'extermination du bourgeois, aux horreurs de la Commune.

Ses fondateurs ne comptaient pas, la plupart, en arriver là ; l'un d'eux, M. Fribourg, a cherché, comme M. Tolain à l'Assemblée nationale, à se disculper d'avoir jamais songé à créer une société « de guerre et de haine. » Jusqu'en 1867, dit-il dans une lettre rendue publique, « *l'association était mutuelliste.....* » C'est plus tard, dans la période russo-allemande, « que l'*Internationale devint communiste.* »

C'est l'histoire continuelle des personnes qui se dévouent à propager un système dont leur esprit est incapable d'apercevoir les conséquences nécessaires, de se plaindre qu'on ait dévié de la bonne route, parce que son développement logique, fatal, a été funeste.

Il en arrivera toujours ainsi de tous les systèmes, fruit de l'imagination d'hommes plus ou moins mal inspirés, qui n'appartiennent pas au développement sain, à la vie normale d'une société.

C'est dans les conditions vraies d'existence de celle-ci qu'il faut se maintenir, en subissant la part d'imperfections et de souffrances qui pèseront toujours sur l'humanité, et ne permettent pas de faire de cette terre un paradis terrestre. Il faut poursuivre le bien patiemment, par le travail de chaque jour, par l'énergique production, par l'ordre et l'économie, enfin, par-dessus tout, respecter la famille, seule forme saine et vraie de l'élément social pour l'homme libre, sans s'occuper des systèmes qui doivent produire le bon-

heur universel au moyen d'une simple recette, comme les charlatans guérissent toutes les maladies avec une pilule.

Balzac a intitulé une des plus curieuses nouvelles de sa Comédie humaine la *Recherche de l'Absolu*, pour y peindre un des plus fâcheux travers de l'esprit humain. Si, dans la voie scientifique et philosophique, ce travers donne lieu à plus d'aberrations qu'il ne faut pour fournir un sujet abondant au romancier, c'est dans le domaine politique que son développement est le plus complet, surtout quand il s'agit de critiquer les actes d'un gouvernement.

La réalité est toujours si loin de l'absolu, que le rôle de critique est le plus facile du monde. Grâce aux progrès du journalisme qui exploite cette mine, la France est de l'opposition en tout, pour tout et toujours. Cet état maladif de l'esprit a atteint son point culminant dans notre pays lorsqu'il a possédé un président, ancien journaliste, resté assez populaire parce que, chef du pouvoir, il était parvenu à être en même temps chef de l'opposition, tour de force qu'on n'avait jamais exécuté avant lui.

Le criterium de l'absolu rend l'œuvre de la démolition très-simple, tout est imparfait, les ministres sont incapables, les Assemblées ineptes, la Constitution défectueuse, l'organisation industrielle est à changer entièrement; mais s'il s'agit de reconstruire, où trouver la perfection?

Et pour rester dans notre domaine, quand il est si facile de faire des reproches à une institution humaine, et, par suite, ne pouvant être divinement parfaite comme l'organisation de l'industrie dans le système qui respecte la liberté des transactions, que faut-il mettre à la place? Qu'ont fait les coryphées de l'Internationale quand ils ont régné à Paris,

qu'ils ont pu d'une position si élevée annoncer au monde moderne la vérité?

On ne peut citer d'eux une proposition, une idée nouvelle; ils ont abouti misérablement au communisme bête, au pillage au profit de leurs partisans. Ce n'est pas là une solution du problème social, même pour les plus fanatiques; mais il leur a fallu reconnaître qu'en définitive ils n'en avaient pas d'autre. Ils se sont trouvés, après avoir étudié Proudhon, avec l'aide des hégéliens-socialistes allemands, de simples démolisseurs comme leurs ancêtres les jacobins; c'est aux constructeurs qu'il faut que notre société ait recours, pour faire les réparations au vieil édifice social, au seul possible, afin de le consolider.

CHAPITRE IV

CHAMBRES SYNDICALES OUVRIERES

Le danger que l'Internationale faisait courir à la société était tellement évident, surtout après les tristes événements où son intervention avait été si funeste, que le gouvernement de M. Thiers s'est enfin décidé à formuler une loi pour interdire les affiliations à cette malheureuse association. Mais étant en réalité absolument ignorant de la question ouvrière, comme le sont constamment nos hommes politiques, il ne s'est attaqué qu'au développement possible du mal, préoccupé des relations possibles des associations françaises avec celles formées hors de nos frontières, sans s'occuper de l'institution limitée à la France; voulant détruire l'arbre, il en a coupé les branches sans toucher aux racines.

Les associations ouvrières fondées vers la fin de l'empire étaient en parfait accord avec l'Internationale; et Varlin, l'ouvrier relieur, est devenu une illustration du parti socialiste, qui le nomma bientôt après membre de la Commune, à cause de l'ardeur avec laquelle il sut fonder les groupes professionnels, et surtout les *fédérer*.

Les événements de 1871 arrêtèrent ce mouvement et ame-

nèrent même la désorganisation de la plupart des groupes professionnels; mais quand on vit que le gouvernement ne s'occupait que d'empêcher les affiliations avec l'étranger, de nouveaux meneurs, trouvant les 285,000 ouvriers de Paris une mine assez belle, reprirent, pour faire renaître l'Internationale, l'organisation des chambres syndicales ouvrières, en imitant en apparence les institutions fondées par les patrons pour ne pas être inquiétés, et cela au moment même où l'Assemblée nationale faisait la loi contre l'Internationale. Déjà 40 à 50 fonctionnaient à Paris en décembre 1872, et le nombre en a beaucoup augmenté depuis. (Voyez un excellent article de M. Langlois dans le *Correspondant*, numéro du 15 mai 1873.)

Le Journal *l'Internationale*, de Bruxelles, écrivait, dans son numéro du 4 août 1872, les lignes suivantes, qui sont un aveu bien manifeste que c'est toujours le même but que poursuivent les politiciens qui se consacrent à multiplier le genre d'institutions dont nous parlons :

« On voit combien les ouvriers de Paris sont, en dépit « des obstacles, préoccupés de jeter les bases de la solida- « rité, et le soin qu'ils apportent à préparer quelque chose « de sérieux.

« Jamais, non jamais, la population ouvrière de Paris n'a « donné un témoignage aussi éclatant de sa grandeur, de « son courage, de sa foi! Depuis un an, au sortir de tant et « de si terribles tragédies, etc., etc., la classe ouvrière n'a « pas arrêté sa marche.

« Bientôt elle aura atteint son but, le *groupement général* « *des forces et des volontés du prolétariat.*

« *Bientôt le faisceau des chambres syndicales, l'œuvre de* « *Varlin, sera reconstitué. Faisceau indissoluble cette fois,* « *comme d'ailleurs il l'eût été si la guerre de 1870 n'était sur-*

« *venue, le lendemain même que Varlin avait accompli cette* « *œuvre, sa gloire éternelle dans l'histoire de la classe ou-* « *vrière!* »

Voyons sous quelle impulsion s'organisent les corporations ouvrières, comment elles agissent pour dominer dans chaque profession.

Lorsqu'une guerre survient entre patrons et ouvriers d'un corps d'état, la victoire, dans des temps calmes, lorsque l'agitation révolutionnaire n'effraye pas les patrons, appartient au parti qui, à ténacité égale, a le plus de ressources. C'est ainsi que nous venons de voir la grève des ouvriers de l'industrie du fer se terminer, en Angleterre, au prix de sacrifices évalués à 49 millions pour les patrons et à 13 millions pour les ouvriers (en ajoutant les salaires non gagnés aux ressources des caisses des trade-unions).

La constitution d'un trésor, d'une caisse de résistance est en réalité la condition essentielle d'une organisation destinée à dominer les patrons; c'est celle que l'on trouve toujours réalisée dans les industries où la coalition est à l'état permanent, où elle est latente quand elle n'est pas à l'état aigu, où le patron n'est jamais sûr du lendemain. La grève des fondeurs en fer, dont il a été parlé plus haut, a été soutenue par la Société dite des *deux sous* (à cause du prix de la cotisation qui est de dix centimes par quinzaine), fondée en 1863 parmi les mécaniciens, fondeurs et chaudronniers, pour soutenir les grèves; la coalition a été permanente dans ces industries depuis cette époque. Il en est de même pour l'imprimerie, que nous connaissons particulièrement; elle a sa caisse rue de Savoie; chaque atelier a son receveur qui perçoit les cotisations le jour de paye et va les porter à la caisse centrale.

Il en est ainsi d'une quantité d'industries, et les meneurs s'efforcent de faire en sorte qu'aucune n'y échappe.

Les journaux radicaux renferment, sous le titre de *Bulletin du travail,* des appels incessants à des réunions de corps d'état plus ou moins récalcitrants. On ne parle pas souvent de coalitions; on préfère parler d'Exposition de Vienne, d'élections de prud'hommes, de délégations, de sociétés coopératives, etc.; mais, au fond, il s'agit toujours d'atteindre le même but : enrégimenter les ouvriers d'un corps d'état, créer une caisse, et surtout sous un titre quelconque désigner un chef, un Président. Choisi nécessairement parmi les plus ardents, ce président sait bientôt manier ses électeurs et répond de sa corporation.

Dans la pratique, voici comment les choses se passent. Quelques meneurs, dont les noms se retrouvent à la naissance de presque toutes les associations ouvrières, dit fort justement M. Langlois, se sont réunis en petit comité, ont décidé que la chambre syndicale d'une profession était formée, en ont rédigé et adopté les statuts, et se sont attribué la direction, sinon apparente, au moins réelle de la société. Ceci fait, ils ont publié partout qu'un grand nombre d'ouvriers de telle profession s'étaient syndiqués, avaient nommé leur bureau, et que les ouvriers retardataires devaient se hâter d'entrer dans l'association : bon nombre d'ouvriers les ont crus sur parole et ont adhéré à la chambre syndicale, sans se douter de la manière dont elle avait été formée. C'est par des procédés de ce genre qu'avaient été composés les différents groupes de l'Internationale; puis ensuite, pendant le siége, les bataillons révolutionnaires de la garde nationale parisienne.

Qu'on lise le *Corsaire*, l'*Avenir*, le *Rappel*, et l'on y verra facilement que les choses se passent ainsi. Tantôt, ce sont

les sculpteurs sur bois qui restent indifférents aux avantages du syndicat; le citoyen Barberet (l'ancien gérant de la *Marseillaise*) écrit aussitôt, dans le *Bulletin du travail*, qu'il rédige pour ces journaux, qu'il lui suffit de trouver six ouvriers de la même profession, avec lesquels il élaborera les statuts; ceux-ci une fois discutés et votés, les choses marcheront sans grande difficulté. Tantôt ce sont les ouvriers ferblantiers dont la grande majorité ne veut pas se grouper en chambre syndicale. « Il faut à tout prix secouer les indifférents, écrit le citoyen Barberet (*Corsaire*, 3 novembre 1872). Dans certains ateliers occupant plus de *vingt* ouvriers, il y en a parfois *quinze* qui ne connaissent pas la nécessité du groupement. Il appartient aux cinq autres de faire une propagande constante, incessante, pour éclairer le point resté obscur dans l'esprit de leurs camarades. »

Nous n'entrerons pas dans de grands détails au sujet du *Cercle de l'Union ouvrière*, destiné à remplacer le conseil général de l'Internationale, à faire marcher d'accord les diverses chambres; les statuts en ont été élaborés avant l'organisation de la plupart des associations corporatives qui n'ont pu qu'y adhérer et se faire représenter par un délégué aux réunions. C'est toujours le même système tendant à donner à des hommes politiques le pouvoir de mettre en mouvement toute la population ouvrière.

On a senti, vers la fin de l'empire, la puissance d'une pareille organisation, et on comprend les excentricités de Rochefort, qui, la voyant de près, et ayant le sentiment de l'espèce de domination que Paris exerçait alors sur la France, n'était pas si fou qu'il paraissait, lorsqu'il expliquait dans les clubs que le gouvernement de la France devait appartenir aux ouvriers de Paris. C'était reprendre

la tradition du club des Jacobins, avec une organisation plus parfaite.

Comme nous l'avons déjà dit, la loi sur l'Internationale, en n'inquiétant aucun genre de corporation ouvrière, a été comprise comme autorisant, reconnaissant le droit à la coalition permanente, illimitée, et à Paris la solidarité des différentes corporations suffit pour constituer une puissance assez grande, pour qu'on n'ait pas besoin de s'occuper des groupes étrangers de l'Internationale. Le premier jour d'émotion populaire, il se trouvera un chef qui pourrait révolutionner la France, si Paris n'avait perdu son prestige, n'était désarmé, et surtout si l'Assemblée nationale ne siégeait pas à Versailles.

L'élection Barodet a montré clairement comment les corporations ouvrières obéissaient toujours aux mêmes impulsions, et la détermination du *Siècle*, après tant d'hésitations, qui a fort étonné, fut toute naturelle pour un ami du succès immédiat, peu clairvoyant de l'avenir, lorsqu'on lui prouva que l'on était en mesure de faire voter plus de 100,000 ouvriers pour le candidat radical.

Pour demeurer sur le terrain de l'industrie, je montrerai, ce qui me paraît fort digne d'intérêt, comment les chambres syndicales ouvrières pratiquent la solidarité, et, pour cela, je raconterai simplement de quelle manière le président de la Société typographique, dont j'ai déjà parlé, a aidé une corporation voisine.

Une grève ayant été faite par les ouvriers mégissiers et étant sur le point de se terminer, il fut fait appel à la solidarité des frères et amis, et aussitôt 5,000 francs furent pris dans la caisse formée par les cotisations des compositeurs et

remis aux mégissiers. Ceux-ci, trouvant des voisins si commodes, eurent bientôt recours à eux, non plus seulement pour faire céder les patrons, mais pour les supprimer, et reçurent encore plus de 20,000 francs pour fonder une société coopérative, somme bientôt perdue par l'effondrement habituel de ce genre de société, la direction des établissements industriels étant difficile à républicaniser.

Que le président de la Société typographique ait eu tort d'employer l'argent des compositeurs à commanditer l'établissement, coopératif ou non, fondé par les ouvriers mégissiers, cela n'est pas douteux, même pour les plus dévoués de ses contribuables; mais en leur fournissant de l'argent pour prolonger leur grève, son tort était encore plus grave; il commettait, à mes yeux, un véritable délit. De quel droit intervenait-il dans la bataille entre les ouvriers et patrons mégissiers? Qui lui avait donné mission pour juger entre eux et décider que les derniers avaient tort? Évidemment il se basait sur ce principe révolutionnaire, que toute entreprise contre les patrons est juste, doit toujours être soutenue.

Cet exemple précis, choisi au milieu de faits semblables en grand nombre, montre comment se fait l'application des théories attribuées à l'Internationale, et nées pour la plupart à Paris : Solidarité des diverses corporations ouvrières pour venir successivement à bout des patrons dans les diverses industries, pour faire croître indéfiniment les salaires, en avançant dans la voie de l'exploitation industrielle par les seuls frères et amis, *par le peuple*, en ruinant et supprimant le bourgeois.

De l'interdiction des caisses de résistance. — Tout ce qui précède démontre surabondamment que l'on ne peut, sans

danger pour la société tout entière, sans une violation perpétuelle du droit et de la justice, tolérer l'existence d'associations qui mettent à la disposition de quelques meneurs les intérêts d'une profession, et montre clairement combien il est facile de faire disparaître ces machines de guerre dont l'organisation est un délit qui doit être réprimé par la loi. Il suffit d'interdire la formation de caisses de résistance destinées à défrayer les grèves, d'empêcher de prélever des cotisations dans le but de nuire à autrui, ce qui ne pourra plus avoir lieu dans les ateliers quand la loi l'aura défendu. Le collecteur, toujours connu du patron, est en général un brave garçon (on ne confierait pas la recette au premier venu) qui s'est laissé imposer cette corvée par faiblesse, mais qui la déclinera bien vite quand il pourra en résulter pour lui de graves inconvénients. Joignez à cela la saisie de quelques caisses entre les mains de chefs connus qui voudraient perpétuer leur pouvoir et leur oisiveté, bien payée, au moyen de menées secrètes, et bientôt les cotisations s'arrêteront à la satisfaction tant de ceux qui ne contribuent que parce qu'ils n'osent faire autrement, que de ceux qui trouvent dur de faire des rentes par leur travail à leur ancien camarade, devenu un chef souvent peu sympathique.

Ce but étant atteint, une grève ne pouvant plus être soutenue qu'au moyen des sacrifices que chacun s'imposera, à l'aide des économies que chacun aura pu faire, redeviendra ce qu'elle doit être, une mesure désespérée que chacun doit redouter, et qui, par suite, est presque toujours évitée par des mesures de conciliation, au grand avantage des ouvriers comme des patrons. Le président du groupe corporatif, de la chambre syndicale ouvrière, etc., n'étant plus payé pour s'occuper exclusivement de préparatifs d'attaque, n'ayant plus le loisir de réunir tous les éléments de désordre, n'étant plus

l'arbitre du salaire, sera bientôt abandonné et n'aura plus personne à présider.

La moindre pratique des ateliers et des coalitions fera reconnaître que nous indiquons bien le nœud de la question, et que la suppression des caisses de résistance est le grand remède à apporter au malaise actuel de l'industrie. En se contentant de punir les violences commises sur les ouvriers n'observant pas la grève décrétée par leurs camarades, la loi Ollivier est tout à fait insuffisante. Sans doute elle vise des actes très-répréhensibles, mais ces actes ne se produisent guère quand on a laissé les ouvriers s'enrégimenter, adhérer maintes fois, par le payement de leurs cotisations, à la Société formée par tout le corps d'état. Les plus raisonnables n'osent plus user de leur libre arbitre lorsque c'est l'association dont ils font partie qui livre la bataille, et quelque exagérées que soient les demandes, ils s'abstiennent d'intervenir et attendent la fin de la lutte, c'est-à-dire la soumission du patron, quand ce n'est pas la mort d'une industrie comme il est arrivé pour les constructeurs de navires de la Tamise.

Inutile d'observer que le législateur ne devra pas se laisser jouer et permettre à l'organisation actuelle de se perpétuer à l'aide d'un simple changement d'étiquette. C'est sous la forme apparente de société de secours mutuels que les groupes corporatifs ont le plus souvent commencé, dans l'imprimerie par exemple, et c'est celle qu'ils s'efforceraient probablement de reprendre. Mais il suffit, pour éviter cet escamotage, de continuer à exiger l'autorisation préalable pour les sociétés de secours et d'imposer par celle-ci le dépôt des fonds à la caisse des retraites ou aux caisses d'épargne, chargées de payer les pensions aux ayants droit.

Malgré l'apparence formidable de ces associations, elles sont moins solides qu'on ne pourrait croire ; tout cela est factice, les ouvriers n'ont plus la foi, et c'est par suite des succès obtenus aux jours de désordre et de révolution qu'elles se perpétuent. Une répression intelligente en fera aisément justice.

La suppression du *Corsaire* pour avoir publié son projet d'association, dite des cinq sous du travailleur, montre que le gouvernement comprend enfin le danger d'une puissante organisation révolutionnaire sous prétexte d'intérêt professionnel.

Prévenir les coalitions, limiter leurs effets funestes, faire régner la justice dans l'industrie, n'est pas affaire de mécanisme mais de raison. C'est pour cela que nous ne nous arrêtons ni sur le système d'arbitrage qui paraît avoir réussi plusieurs fois en Angleterre, ni sur l'obligation de prévenir huit, quinze jours à l'avance avant de cesser les travaux, ce qui a été proposé pour donner le temps aux esprits de se calmer et aux idées de conciliation de se faire jour. Ces moyens sont excellents s'ils entrent dans les coutumes, si les contrats sont respectés en vertu des mœurs, mais ne sauraient être imposés par la loi. Si les nombreux ouvriers d'une profession viennent à s'y soustraire, comment les y contraindre ?

L'ordre vrai n'est solidement fondé que sur le bon sens et l'intelligence de ceux qui doivent l'observer : tout ce que peut faire la loi, c'est de réprimer les empiétements sur le terrain d'autrui, c'est de favoriser l'action des bonnes influences qui peuvent ramener à la vérité ceux qui ont de la peine à la voir clairement.

Des Institutions créées par les associations ouvrières dans l'intérêt des ouvriers. — La puissante organisation des ouvriers parisiens n'a absolument rien fait pour leurs véritables intérêts. Sans doute elle a contribué à l'accroissement des salaires, mais en désorganisant plus d'une industrie, en gênant singulièrement la reprise du travail par l'exagération des prix, dans le bâtiment notamment. Les accroissements équitables eussent, bien probablement, été obtenus sans son concours.

Dans les voies du progrès véritable, de l'amélioration de la valeur individuelle, du perfectionnement de chacun, de secours aux malheureux, on ne trouve rien. L'apprentissage a été poursuivi: on a cherché à faire diminuer le nombre des apprentis pour éviter de futurs concurrents; pas une bibliothèque, pas un Mechanic's institut n'a été fondé; pas une mesure pouvant aider aux progrès de l'industrie n'a été proposée; les bons ouvriers ont été mis à l'index comme des gâte-métiers, comme gênant pour arriver à l'égalité des salaires; pas de secours aux malades, aux vieillards. En un mot, le seul esprit malsain de lutte indéfinie a inspiré les actes de cette organisation.

En résumé, la destruction de toute loi restrictive et de toute hiérarchie industrielle a produit ce triste résultat de voir la classe ouvrière organisée à Paris d'une manière formidable, pour ne rien produire d'utile à son perfectionnement, pour être prête à engendrer le désordre en obéissant aveuglément à un chef occulte, aux coryphées du parti radical le plus avancé. C'est là une démonstration suffisante que l'on est dans une mauvaise voie. Si les politiques et les économistes ne se rendent pas, il faut désespérer de les convaincre.

Des sociétés coopératives. — Il peut être utile de discuter les idées fausses qui circulent encore dans les ateliers sans revenir sur les systèmes anciens; leurs auteurs et leurs séides n'y croyant plus guère, et les ouvriers ne les connaissant plus. Tandis qu'après 1848 les écrits socialistes étaient lus avec fureur, que Proudhon passionnait ses lecteurs avec des théories qui n'étaient pas très-claires et les animait contre les malthusiens, que l'on prêchait le fouriérisme, le communisme, etc., la révolution de 1870 n'a pas fait éclore de propagande analogue. La Commune de Paris n'a su que formuler des aspirations municipales et fédérales; son plus grand docteur, M. Ranc, a seul, dans une proclamation, indiqué comme but à atteindre, sans aucune explication, l'universalisation de la propriété. Ce n'était évidemment qu'un mot à effet.

Nombre de soldats de la Commune, fort peu soucieux des aspirations de libertés municipales qu'affichaient les chefs, ont cru qu'en parlant de Commune il s'agissait de communisme, ce qui pour eux voulait dire pillage; cela était très-pratique, mais ne constituait pas une théorie sociale.

Comme il faut bien cependant que les meneurs formulent un système, et qu'on ne peut défendre dans un journal le communisme imposé par la violence, c'est-à-dire le pillage et le vol, on s'est rejeté sur la coopération, forme de socialisme dont l'absurdité n'a pas encore été pleinement démontrée par l'expérience, à cause de sa nouveauté.

Nous donnerons quelques détails sur l'établissement des ateliers coopératifs, d'après un document rédigé par le citoyen Barberet, et expressément approuvé par le Cercle de l'Union syndicale ouvrière.

« Toutes les corporations ouvrières ont, dit-il, ou vont avoir prochainement leur chambre syndicale. Avec ses coti-

sations accumulées, chaque chambre syndicale doit faire un fonds de réserve dont le montant servira à créer des ateliers coopératifs, où tous les sociétaires syndicaux seront intéressés au prorata de leurs versements..... Les premiers sociétaires, chargés de faire fonctionner l'œuvre commune, seront nommés au scrutin dans l'assemblée générale de la corporation. En cas de marche pénible au début, la chambre syndicale, qui serait la mère bienfaisante de l'œuvre, viendrait à son secours, par de nouveaux sacrifices, jusqu'au succès définitif.

« Alors les premiers prolétaires, émancipés par tous, parce qu'ils auraient été reconnus les plus capables de tenter l'expérience, contribueraient à leur tour à l'émancipation successive des autres, surtout en les aidant, avec les bénéfices de l'association, à établir des succursales dans d'autres quartiers. Voilà pour la corporation.

« Ensuite, au fur et à mesure que les ouvriers d'un corps d'état arriveraient à ce but partiel, ils pourraient, au moyen de statuts communs et uniformes, solidariser leurs ateliers avec ceux des autres corporations similaires, et faire la fédération des sociétés coopératives. »

Et ce n'est pas plus difficile que cela de faire le bonheur universel et de détruire la puissance de l'infâme capital?

Vous êtes heureux, citoyen Barberet, que Proudhon ne soit plus de ce monde : il eût sans aucun doute traité sévèrement la naïveté de vos conceptions, comme l'ont fait les membres de l'Internationale qui vous traitent fort durement (voir l'*Internationale* de septembre 1872, ou les citations faites par M. Langlois); mais avouez que vous le méritez un peu. Parler des moyens d'émanciper les ouvriers comme s'ils étaient des nègres à racheter, soumis au fouet du commandeur, cela fait bien dans un journal; mais nous doutons que

vous puissiez les détailler aux moins récalcitrants de vos ouvriers ferblantiers, sans qu'ils se permettent de vous rire au nez. Celui proposé pour les soustraire à la domination de l'infâme capital est vraiment par trop drôle.

On ne peut estimer à moins de 4,000 fr. par ouvrier le capital engagé dans une fabrication, en machines, modèles, capital circulant, etc. Votre découverte consiste à faire verser par cotisation, à faire économiser par les ouvriers, une somme suffisante pour qu'ils puissent travailler à leur compte, ce qui, pour les 285,000 ouvriers parisiens, n'est que l'affaire de la modique somme de 1 milliard 140 millions.

Ils n'auront pas plutôt réalisé cette somme, qu'ils seront affranchis de la tyrannie du capital. La découverte est merveilleuse, mais vous ne l'avez pas faite le premier; M. Vautour vous a précédé, en recommandant d'acheter une maison pour n'avoir pas à payer son terme.

Avouez-le, citoyen Barberet, les socialistes de l'Internationale sont plus forts que vous; ils voient nettement, au moins, comment ils doivent procéder à leur œuvre de destruction. Ils proclament que c'est pure illusion de considérer « la coopération immédiate (journal *l'Internationale*, de Bruxelles, 4 août 1872) non-seulement comme l'unique moyen de salut, mais comme le moyen principal, et d'imaginer que tous les travailleurs pourront par là successivement s'émanciper d'une manière normale et rapide. La grève a sans doute ses inconvénients, mais il n'en est pas moins vrai que la grève et l'organisation de caisses de résistance ont, quant à présent, bien plus d'importance que les questions de coopération. »

Sauf la formule de politesse de la fin, on voit bien que l'Internationale apprécie, comme ils le méritent, les essais

de sociétés coopératives, si tant est que les meneurs les prennent au sérieux et s'en servent à une autre fin que d'organiser de puissantes associations, et fonder de solides caisses de résistance, qu'on n'ose attaquer à cause de l'apparence philanthropique de l'institution. Nous sommes disposés à admettre qu'ils ne parlent de société coopérative, d'atelier sans chef, que parce que c'est une forme qui n'est pas encore trop démodée, à l'aide de laquelle ils peuvent jouer les bourgeois et la police ; mais que, quant au succès de ces sociétés, ils n'y croient nullement. Tant pis pour les naïfs qui se laissent prendre à un hameçon aussi grossier !

Rappelons les motifs qui font qu'une société de production par coopération ne peut généralement pas réussir.

En fait, d'abord, les échecs sont multipliés à l'infini. La société des ouvriers boulonniers a dévoré tout le capital de la caisse Beluze du Crédit au travail, qui allait résoudre le problème social par l'alliance du crédit et de la coopération ; celle des ouvriers mégissiers a eu facilement raison des économies des typographes et autres qui lui furent confiées. Pour presque toutes, les choses se passent de la même manière, et il est démontré, par des expériences multiples, qu'une société coopérative *vraie* ne peut marcher.

Le cachet de cette société est qu'elle a lieu entre des égaux, dont aucun ne doit s'élever au-dessus d'un autre, d'où tout privilége est absolument banni. Cela est fraternel, égalitaire, a toutes les qualités démocratiques que l'on voudra, mais ne peut vivre. Une semblable organisation ne vaut pas mieux pour l'industrie que pour la guerre. Conçoit-on une armée coopérative composée de soldats seulement, ayant des chefs provisoires, révocables à volonté? Un atelier industriel privé

de direction est à peu près dans les mêmes conditions; c'est toujours un corps sans tête.

La vie des sociétés coopératives est celle de nombre de républiques (au dire des historiens), luttes intestines, guerres civiles incessantes, paralysant les efforts les plus méritants, amenant nécessairement la dissolution et la ruine.

Un gérant suffisamment capable est évidemment la condition indispensable du succès; le trouver et le nommer est le premier écueil; le second est qu'il ne soit pas fatigué par les querelles suscitées par quelques coassociés, qui refusent sans cesse d'obéir à celui qui fait le maître; le troisième enfin, qu'il cesse de se contenter de la rémunération commune à ceux qui n'assurent en rien le succès comme à celui qui en est l'auteur, dont la direction fait naître presque tous les profits.

Pratiquement, le gérant d'une société coopérative, s'il est suffisamment capable, absorbe la société ou l'abandonne pour être remplacé par un maladroit qui la conduit ou la laisse arriver à la ruine.

Si l'on ajoute à cela l'absence de crédit qui pèse sur une société instable, dans le chef de laquelle on ne peut avoir confiance, puisqu'il n'est ni libre de ses actions ni assuré de son lendemain, l'impossibilité avec une instabilité pareille de conquérir une clientèle dévouée, voilà bien des causes qui rendent presque impossible le succès d'une société coopérative.

Mais, dira-t-on, s'il y a quelques exceptions, on peut espérer en rencontrer une et arriver ainsi au succès! Au point de vue individuel nous admettons le raisonnement, mais au point de vue social il est sans valeur, vu qu'une société coopérative qui réussit exceptionnellement disparaît bientôt, change de nature.

Lorsqu'une société coopérative a réalisé des bénéfices, elle se termine d'une des deux manières suivantes. Si elle compte beaucoup de membres, cas exceptionnel qui ne peut se rencontrer que pour des industries où le travail de direction est peu de chose, pour l'industrie du bâtiment par exemple, où l'architecte fixe toutes les conditions du travail, règle les factures, etc., la solution est la division du capital acquis, chaque associé tenant, avec raison, à faire rentrer dans son ménage sa part de bénéfices. C'est ce que nous avons vu se produire pour l'association des ouvriers maçons, qui, après avoir réalisé des profits importants dans la construction de la gare du chemin de fer d'Orléans, s'est dissoute à la satisfaction générale des nombreux ouvriers associés. La petite propriété personnelle, celle de la maison qu'on habite, du champ qu'on cultive, a toujours un charme particulier, une sécurité que n'offre pas un droit indivis sur un capital auquel on ne peut toucher, qu'on ne peut administrer à volonté.

Les fameux *pionniers de Rochdale*, qui ont fourni matière à tant de belles tirades à M. J. Simon, ne se sont pas divisés encore, mais ils sont aujourd'hui de simples associés dont le nombre n'augmente plus, et qui *s'engraissent des sueurs du peuple* en employant des ouvriers aux mêmes conditions que tous les filateurs de la contrée.

Lorsque la société coopérative est peu nombreuse, elle finit constamment ainsi qu'il suit. Lors du décès ou de la retraite d'un des associés, les autres, ne voulant pas donner une part des bénéfices acquis à un nouvel arrivant, serrent leurs rangs, et bientôt la société se trouve une simple association entre deux ou trois personnes. Très-souvent l'établissement reste à un seul d'entre eux.

Les exemples de ce que je dis là surabondent, il n'est personne qui n'ait entendu parler de quelque cas de ce

genre. J'ai beaucoup connu un sculpteur qui est devenu ainsi patron, pour avoir été forcé d'entrer dans une association ouvrière en 1848, afin d'obtenir des travaux dans les édifices publics que le gouvernement ne voulait donner qu'à de semblables associations.

En résumé, l'association est une chose excellente, mais qui n'a pas été inventée par les novateurs de nos jours. Que plusieurs habiles ouvriers s'associent pour tenter la fortune, qu'ils essayent, en réunissant leurs économies, leurs capacités, de fonder un établissement, c'est ce qui se fait fréquemment et conduit souvent à un succès mérité.

L'idée de coopération n'a rien ajouté d'utile à ce ressort vital de l'industrie. La société coopérative démocratique est, en fait, une machine propre à enrégimenter les ouvriers sous les ordres des chefs de parti, au détriment de leurs économies; en langage vulgaire, c'est un *attrape-nigaud*.

CHAPITRE V

GRANDES MANUFACTURES

Après avoir établi qu'il n'avait été rien fondé d'utile par la réunion, l'association des ouvriers les plus intelligents et les plus remuants de notre pays, après avoir montré que pas une idée juste et vraie n'était sortie de l'agitation démocratique, voyons ce qu'ont fait les aristocrates de l'industrie, les chefs des grandes manufactures, cette création merveilleuse du XIXe siècle.

Nous dirons un mot de ces grands organismes pour faire comprendre que les grandes manufactures ne sont pas des accidents, que leur rôle va grandissant avec les inventions et les découvertes qui s'accumulent chaque jour.

Lorsque par l'invention d'une machine nouvelle, d'un appareil convenable, un produit créé jusqu'alors par une industrie toute primitive, à l'aide d'outils simples, peut être obtenu avec un travail humain bien moindre, la fabrication plus facile et plus rapide vient s'en concentrer naturellement dans une manufacture plus considérable que les anciens ateliers, et qui augmente d'autant plus que bientôt, par la division du travail, la multiplication des machines, l'économie procurée par de puissants moteurs, la diminution des

frais généraux, etc., le prix de l'objet manufacturé diminue de telle sorte que la production domestique devient impossible. Il nous suffira de citer les filatures pour faire comprendre le genre de phénomènes dont nous parlons.

La puissance croissante des manufactures, qui, à leur dernier degré de perfection, produisent en quantités immenses des objets fabriqués en quelque sorte par le seul jeu des forces naturelles, est un des plus grands faits de la civilisation moderne.

Ayant une valeur qui se compte souvent par millions, occupant de nombreux ouvriers, les grandes manufactures que nous avons surtout en vue ici sont intéressantes à étudier au point de vue des relations du patron et des ouvriers; les conditions du travail exigeant évidemment une direction ferme, faisant régner un ordre parfait.

Les résultats d'un pouvoir plus grand chez les chefs des grandes usines entraîne une plus grande responsabilité; on sait que celle-ci a été, en général, pleinement justifiée. On a mis avec raison en lumière, à l'Exposition de 1867, les créations de beaucoup de chefs de la grande industrie pour aider les ouvriers dans les circonstances difficiles, pour remédier à l'isolement, alors si pénible, pour les encourager à l'ordre et à l'économie, pour augmenter leur bien-être. Passons en revue ces diverses fondations pour montrer la voie du bon accord, entre patrons et ouvriers, aussi profitable aux uns qu'aux autres. Qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas ici principalement de bienfaisance, mais d'influence, de pression intelligente, pour les inciter à l'ordre et à l'économie, pour les rendre plus habiles et plus laborieux dans l'intérêt de l'usine comme dans celui du travailleur, enfin, utiliser leur agglomération pour leur faciliter l'accomplissement de leurs devoirs de chefs de famille.

Éducation des enfants et apprentissage. — La plupart des grandes manufactures ont organisé des salles d'asile et des écoles. Nous placerons au premier rang les écoles du Creuzot. La direction de cette belle usine, une des gloires de notre industrie, avait exposé, en 1867, à côté de gigantesques constructions mécaniques, les devoirs des élèves de l'école primaire, les dessins de géométrie et de machines des jeunes gens de l'école d'apprentissage. Ils faisaient bien comprendre comment on formait une population d'habiles ajusteurs, de bons mécaniciens, dans cette usine modèle, au profit commun des ouvriers et de l'établissement.

Il en est de même dans d'autres ateliers de construction. Nous lisons dans le rapport, au sujet de l'usine de Graffenstaden : « La plupart des ouvriers de l'usine lui sont fournis par les localités agricoles qui l'entourent. Pour y trouver les éléments d'un personnel capable, une école professionnelle fut fondée; habilement organisée et dirigée, cette école rendit les plus grands services. »

A la grande cristallerie de Baccarat, les apprentis fort nombreux, qui aident les verriers dans leur travail, doivent suivre des classes du soir aussi longtemps qu'ils n'ont pas été reconnus, dans un examen régulier, suffisamment pourvus des connaissances élémentaires. Des cours de dessin et un ouvroir sont annexés à ces classes. Ce sont là quelques-unes des formes sous lesquelles le regretté M. Godard-Desmarest contribuait puissamment au bonheur et à la moralité d'une excellente population ouvrière, qui le payait en respect et en affection.

Caisses de secours, caisses de retraites. — Des institutions de cette nature se rencontrent dans la plupart des grands établissements et, grâce au concours bienveillant et intelligent

de la direction, ont reçu d'admirables développements. Prenons pour exemple les usines de zinc de la Vieille-Montagne.

« Les ouvriers, représentés par des délégués élus tous les ans dans chaque atelier, se sont successivement imposé une retenue de 1, puis de 2, puis de 3 pour 100 sur le montant de leurs salaires. La compagnie stimule ces efforts en apportant à la caisse un contingent égal à la moitié du chiffre des cotisations et s'associe à l'administration en y réservant une place à ses chefs d'ateliers. Dans chaque commission, c'est au directeur de l'établissement que revient la présidence. La caisse, grâce à ce concours de ressources, a pu, depuis vingt ans, étendre graduellement ses opérations, donner gratuitement les soins médicaux et pharmaceutiques aux ouvriers, allouer des indemnités aux malades, des pensions viagères aux ouvriers infirmes, accorder des secours plus ou moins prolongés aux veuves, aux enfants, aux parents des ouvriers décédés au service de la société, enfin attribuer des subventions temporaires aux familles sur lesquelles pèsent des charges exceptionnelles.

« Ces allocations diverses sont appuyées sur un fonds de réserve qui s'accroît dans une progression rapide et a déjà atteint la somme de 600,000 francs. »

Nous retrouverions de semblables institutions et de semblables résultats dans toutes nos grandes usines, Saint-Gobain, Baccarat, Le Creuzot, etc. Cela est bien connu et nous n'avons pas à insister.

Magasins à prix réduit, ou *Sociétés coopératives de consommation*. — L'agglomération de nombreux ouvriers sur un même point peut permettre de les faire jouir de réductions importantes sur le prix des objets de consommation journalière, que le commerce de détail fait souvent

payer 25 ou 30 pour 100 plus cher que le commerce en gros. Nous prendrons pour exemple ce qui a été réalisé par MM. Japy, les grands fabricants d'horlogerie et de quincaillerie de Beaucourt, dont les admirables établissements comptent 5,500 ouvriers.

Nous lisons dans le rapport du jury :

« La réduction pour l'ouvrier du prix des objets de consommation a été une préoccupation ancienne de MM. Japy. Ils l'ont résolu avec un remarquable succès.

« Dès l'année 1845, une boulangerie et une meunerie économiques étaient organisées et fournissaient du pain avec une réduction de prix importante. En 1854, on y annexa un vaste magasin d'épiceries et de comestibles, qui fournit, avec une économie de 25 à 50 pour 100, l'épicerie, les denrées de toute sorte, et même les vêtements, la houille et le bois de chauffage.

« Les ventes se font à crédit sur le carnet de l'ouvrier, et le payement s'effectue par voie de retenue sur son salaire, à la fin de chaque mois. »

Le chemin de fer d'Orléans, et bien d'autres entreprises qui emploient sur un même point un nombreux personnel, lui ont procuré ainsi des économies importantes. Aux forges de Commentry, une Société anonyme, à petites actions, a réalisé un capital de 60,000 francs, et procure des avantages positifs aux nombreux ouvriers de cette usine. On doit applaudir, dans de semblables circonstances, à un genre d'association qui n'a qu'un mot commun avec les sociétés coopératives de production dont il a été parlé ci-dessus.

Maisons ouvrières. — L'incitation la plus puissante à l'économie a été, sans contredit, l'aide prêtée à l'ouvrier qui a toujours un loyer à payer, pour acquérir, au moyen d'une

augmentation modérée de celui-ci, une maison où la ménagère peut faire régner l'ordre et la propreté, un petit jardin où l'ouvrier peut cultiver quelques fleurs, quelques légumes pendant ses loisirs, et où s'ébattent les enfants. Le cabaret perd ce que gagne la famille, la santé et la moralité grandissent d'autant.

La ville si industrieuse de Mulhouse a donné l'exemple de cet important progrès, et ses nombreuses constructions ont servi de modèle. Dans le grand nombre de centres industriels où l'on a construit des maisons ouvrières, on a varié, avec les circonstances et les matériaux du pays, le mode de construction à bon marché, et aussi le mode d'amortissement offert aux acquéreurs.

C'est le plus souvent par un loyer mensuel, à chaque paye, qu'ils s'acquittent du prix d'achat qui est toujours voisin de 2,000 francs. Quelquefois on demande une partie du prix à l'origine, ce qui diminue beaucoup les annuités. Ainsi, à Beaucourt, une maison coûtant 2,000 francs devient la propriété de l'ouvrier qui, donnant en entrant 500 francs, paye pendant onze ans une somme de 16 fr. 55 par mois. Sans versement au début, le payement mensuel doit être de 21 fr. 55.

Nous n'avons dit que quelques mots des diverses formes qui ont été adoptées par les chefs de la grande industrie pour contribuer au bien-être de leurs collaborateurs. Nous aurions pu multiplier à l'infini les citations, mais cela est inutile pour prouver ce qui est incontestable et trop facile à vérifier par toutes les personnes dont la conviction ne serait pas entière, pour qu'il soit oiseux d'insister, à savoir : que la grande industrie a bien rempli son devoir en créant des institutions propres à aider l'ouvrier à accroître sa valeur

morale et intellectuelle, à adoucir les souffrances causées par la maladie et la vieillesse, par l'infirmité de la nature humaine.

Nous le répétons, car cette observation nous paraît d'une importance capitale, pendant que les chefs de la grande industrie remplissaient ainsi leur devoir, les ouvriers des villes, toujours en agitation, ne créaient rien d'utile, et beaucoup d'entre eux se démoralisaient sous la double action d'une vie irrégulière et des excitations politiques.

Malgré le développement et l'importance croissante de l'industrie manufacturière, la partie de l'industrie interdite par sa nature aux machines, celle pour laquelle l'intervention de l'habileté personnelle, du goût est nécessaire, qui ne saurait, par suite, être concentrée dans de grands établissements, sera toujours la plus considérable et occupera le plus grand nombre d'ouvriers et de patrons. Si l'on ajoute à cela que beaucoup de manufactures restent de proportions modestes, on en conclura forcément que ce que nous venons de dire sur ce qu'ont fait beaucoup de chefs des établissements hors ligne de la très-grande industrie, n'est pas la solution complète du problème de l'établissement d'institutions propres à faire régner l'accord dans le plus grand nombre des ateliers.

Pour donner idée de la division des ateliers industriels en France, je donnerai pour Paris les nombres suivants, empruntés à l'enquête faite par la Chambre de Commerce en 1860; le nombre des ateliers étant de 101,170 (ouvriers en chambre compris), 62,199 ne comptant que le patron seul ou assisté d'un seul ouvrier, 31,480 de 2 à 10 ouvriers, 7,492 seulement occupent plus de dix ouvriers.

Revenons donc aux institutions applicables à l'industrie

dans le cas le plus général; elles nous conduiront à la solution du problème d'améliorer le sort des ouvriers, en reconnaissant tous leurs droits, en faisant rentrer les populations industrielles dans les cadres, hiérarchiquement ordonnés, d'une société bien organisée.

CHAPITRE VI

DES ANCIENNES CORPORATIONS

Nous commençons à comprendre qu'on ne crée pas à volonté une société, que celle-ci a ses conditions d'existence dont on ne peut s'écarter. Aussi nous nous reportons volontiers aujourd'hui à notre ancienne société, exempte des dissensions intestines si fréquentes à notre époque, pour y trouver les institutions qui assuraient la paix publique. Pour ce qui est de l'organisation industrielle, la législation avait surtout en vue la réglementation des jurandes et maîtrises, et il ne semble pas que les difficultés entre patrons et ouvriers aient préoccupé le législateur, les chefs des corporations reconnues par la loi, appuyés sur les mœurs et les coutumes, étant habituellement assez forts pour les dominer.

On sait que c'est vers 1260 que parut le LIVRE DES MÉTIERS, d'Étienne Boileau, prévôt de Paris, renfermant les statuts de cent métiers différents, régularisant un groupement né avec les communes et vers la fin du servage. Cette réglementation fut considérée comme une des grandes œuvres du règne de saint Louis. Ces statuts furent successivement modifiés dans leurs détails ; ainsi l'ordonnance de Blois, rendue vers le milieu du XVIe siècle, prescrivit la nomination des maîtres jurés par l'élection ; Colbert refondit

tous les règlements relatifs aux fabrications, mais ne put empêcher que la vente de charges lucratives, créées aux dépens des corps d'arts et métiers, ne prît un développement abusif.

En 1776, il n'y a pas encore un siècle, Turgot fit rendre un édit qui supprimait toute organisation. Nous donnerons ici la majeure partie du préambule, exalté comme un chef-d'œuvre; on y reconnaîtra le langage du philosophe du XVIIIe siècle réclamant les droits de la liberté individuelle, plus que celui de l'administrateur et du politique. Il détruisait tout ce qui existait, sans rien mettre à la place, ne trouvant absolument rien à conserver dans ce qui avait constitué la loi industrielle de nos pères.

« Louis, par la grâce de Dieu, etc. Nous devons à tous nos sujets de leur assurer la jouissance pleine et entière de leurs droits; nous devons surtout cette protection à cette classe d'hommes qui, n'ayant de propriété que leur travail et leur industrie, ont d'autant plus le besoin et le droit d'employer dans toute leur étendue les seules ressources qu'ils aient pour subsister.

« Nous avons vu avec peine les atteintes multipliées qu'ont données à ce droit naturel et commun des institutions, anciennes à la vérité, mais que ni le temps, ni l'opinion, ni les actes mêmes émanés de l'autorité qui semble les avoir consacrés, n'ont pu légitimer.

« Dans presque toutes les villes de notre royaume, l'exercice de différents arts et métiers est concentré dans les mains d'un petit nombre de maîtres, réunis en communautés, qui peuvent seuls, à l'exclusion de tous les autres citoyens, fabriquer ou vendre les objets de commerce particulier dont ils ont le privilége exclusif; en sorte que ceux de nos sujets qui, par goût ou par nécessité, se destinent à l'exercice des arts et métiers, ne peuvent y parvenir qu'en acquérant la maîtrise, à laquelle ils ne sont reçus qu'après des épreuves aussi longues et aussi nuisibles que superflues, et après avoir satisfait à des droits ou à des exactions multipliées, par lesquels une partie des fonds dont ils auraient eu besoin pour monter leur commerce ou leur atelier, ou même pour subsister, se trouve consommée en pure perte.

« Ceux dont la fortune ne peut suffire à ces pertes sont réduits à n'avoir qu'une subsistance précaire sous l'empire des maîtres, à languir dans l'indigence, ou à porter hors de leur patrie une industrie qu'ils auraient pu rendre utile à l'État.

« Toutes les classes de citoyens sont privées du droit de choisir les ouvriers qu'ils voudraient employer, et des avantages que leur donnerait la concurrence par le bas prix et la perfection du travail. On ne peut souvent exécuter l'ouvrage le plus simple sans recourir à plusieurs ouvriers de communautés différentes, sans essuyer les lenteurs, les infidélités, les exactions que nécessitent ou favorisent les prétentions de ces différentes communautés, et les caprices de leur régime arbitraire et intéressé.

« Ainsi les effets de ces établissements sont, à l'égard de l'État, une diminution inappréciable de commerce et de travaux industrieux; à l'égard d'une nombreuse partie de nos sujets, une perte de salaires et de moyens de subsistance; à l'égard des habitants des villes en général, l'asservissement à des privilèges exclusifs, dont l'effet est absolument analogue à celui d'un monopole effectif : monopole dont ceux qui l'exercent contre le public, en travaillant et en vendant, sont eux-mêmes les victimes dans tous les moments où ils ont, à leur tour, besoin des marchandises ou du travail d'une autre communauté.

« Ces abus se sont introduits par degrés; ils sont originairement l'ouvrage de l'intérêt des particuliers qui les ont établis contre le public; c'est après un long intervalle de temps que l'autorité, tantôt surprise, tantôt séduite par une apparence d'utilité, leur a donné une sorte de sanction.

« La source du mal est dans la faculté même, accordée aux artisans d'un même métier, de s'assembler et de se réunir en un corps.

« Il paraît que, lorsque les villes commencèrent à s'affranchir de la servitude féodale, et à se former en communes, la facilité de classer les citoyens par le moyen de leur profession introduisit cet usage inconnu jusqu'alors. Les différentes professions devinrent ainsi comme autant de communautés particulières, dont la communauté générale était composée. Les confréries religieuses, en resserrant encore les liens qui unissaient entre elles les personnes d'une même profession, leur donnèrent des occasions plus fréquentes de s'assembler, et de s'occuper, dans ces assemblées, de l'intérêt commun des membres de la société particulière, qu'elles poursuivirent avec une activité continue, au préjudice des intérêts de la société générale.

« Les communautés, une fois formées, rédigèrent des statuts, et, sous différents prétextes de bien public, les firent autoriser par la police. La base de ces statuts est d'abord d'exclure du droit d'exercer le métier quiconque n'est pas membre de la communauté; leur esprit général est de restreindre, le plus qu'il est possible, le nombre des maîtres, de rendre l'acquisition de la maîtrise d'une difficulté presque insurmontable pour tout autre que pour les enfants des maîtres actuels. C'est à ce but que sont dirigées la multiplicité des frais et des formalités de réception, les difficultés du chef-d'œuvre toujours jugé

arbitrairement, surtout la cherté et la longueur inutile des apprentissages, et la servitude prolongée du compagnonnage; institutions qui ont encore l'objet de faire jouir les maîtres gratuitement, pendant plusieurs années, du travail des aspirants.

. . . .

« Henri III donna, par son édit de décembre 1581, à cette institution, l'étendue et la forme d'une loi générale. Il établit les arts et métiers en corps et communautés dans toutes les villes et lieux du royaume.

« L'édit d'avril 1597 en aggrava encore les dispositions, en assujettissant tous les marchands à la même loi que les artisans. L'édit de mars 1673, purement bursal, en ordonnant l'exécution des deux précédents, a ajouté au nombre des communautés déjà existantes d'autres communautés jusqu'alors inconnues.

« La finance a cherché de plus en plus à étendre les ressources qu'elle trouvait dans l'existence de ces corps. Indépendamment des taxes des établissements de communautés et de maîtrises nouvelles, on a créé dans les communautés des offices sous différentes dénominations; et on les a obligées de racheter ces offices au moyen d'emprunts qu'elles ont été autorisées à contracter, et dont elles ont payé les intérêts avec le produit des gages ou des droits qui leur ont été aliénés.

« C'est sans doute l'appât de ces moyens de finance qui a prolongé l'illusion sur le préjudice immense que l'existence des communautés cause à l'industrie, et sur l'atteinte qu'elle porte au droit naturel. Cette illusion a été portée chez quelques personnes jusqu'au point d'avancer que *le droit de travailler* était un *droit royal* que le prince pouvait vendre et que les sujets devaient acheter.

« Nous nous hâtons de rejeter une pareille maxime.

« Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait, du droit de travailler, la propriété de tout homme; et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes.

« Nous regardons comme un des premiers devoirs de notre justice, et comme un des actes les plus dignes de notre bienfaisance, d'affranchir nos sujets de toutes les atteintes portées à ce droit inaliénable de l'humanité : nous voulons, en conséquence, abroger ces institutions arbitraires, qui ne permettent pas à l'indigent de vivre de son travail, qui repoussent un sexe à qui sa faiblesse a donné plus de besoins et moins de ressources, et semblent, en le condamnant à une misère inévitable, seconder la séduction et la débauche; qui éloignent l'émulation et l'industrie, et rendent inutiles les talents de ceux que les circonstances excluent de l'entrée d'une communauté; qui privent l'état et les arts de toutes les lumières que les étrangers y apporteraient; qui retardent le progrès des arts par les difficultés multipliées

que rencontrent les inventeurs auxquels les différentes communautés disputent le droit d'exécuter des découvertes qu'elles n'ont point faites.

« Nous ne serons point arrêtés dans cet acte de justice par la crainte qu'une foule d'artisans n'usent de la liberté rendue à tous pour exercer des métiers qu'ils ignorent, et que le public ne soit inondé d'ouvrages mal fabriqués ; la liberté n'a point produit ces fâcheux effets dans les lieux où elle est établie depuis longtemps. Les ouvriers des faubourgs et des autres lieux privilégiés ne travaillent pas moins bien que ceux de l'intérieur de Paris. »

Cet édit excita des clameurs universelles qui contribuèrent à renverser le ministère dont Turgot faisait partie, et, aussitôt sa chute, les corporations furent rétablies par un édit par lequel on cherchait, en respectant partiellement le principe de la liberté du travail, à conserver l'organisation, la hiérarchie reconnue par les mœurs et la coutume.

« Louis, par la grâce de Dieu, etc. Notre amour pour nos sujets nous avait engagés à supprimer, par notre édit du mois de février dernier, les jurandes et communautés de commerce, arts et métiers. Toujours animés du même sentiment et du désir de procurer le bien de nos peuples, nous avons donné une attention particulière aux différents mémoires qui nous ont été présentés à ce sujet, et notamment aux représentations de notre cour de parlement ; et ayant reconnu que l'exécution de quelques-unes des dispositions que cette loi contient pouvait entraîner des inconvénients, nous avons cru devoir nous occuper du soin d'y remédier, ainsi que nous l'avions annoncé ; mais persévérant dans la résolution où nous avons toujours été de détruire les abus qui existaient avant notre édit, dans les corps et communautés d'arts et métiers, et qui pouvaient nuire aux progrès des arts, nous avons jugé nécessaire, en créant, de nouveau, six corps de marchands et quelques communautés d'arts et métiers, de conserver libres certains genres de métiers ou de commerces qui ne doivent être assujettis à aucuns règlements particuliers ; de réunir les professions qui ont de l'analogie entre elles, et d'établir à l'avenir des règles dans le régime desdits corps et communautés, à la faveur desquelles la *discipline intérieure et l'autorité domestique des maîtres sur les ouvriers seront maintenues, sans que le commerce, les talents et l'industrie soient privés des avantages attachés à cette liberté qui doit exciter l'émulation sans introduire la fraude et la licence*. La concurrence établie pour des objets de commerce, fabrication et façon d'ouvrages, produira une partie de ces heureux effets, et le rétablissement des corps et commu-

nautés fera cesser les inconvénients résultant de la confusion des états. Les professions qu'il sera libre à toutes personnes d'exercer indistinctement continueront d'être une ressource ouverte à la partie la plus indigente de nos sujets; les droits et frais pour parvenir à la réception dans lesdits corps et communautés, réduits à un taux très-modéré, et proportionné au genre et à l'utilité du commerce et de l'industrie, ne seront plus un obstacle pour y être admis; les filles et femmes n'en seront pas exclues; les professions qui ne sont pas incompatibles pourront être cumulées....

« En rectifiant ainsi ce que l'expérience a fait connaître de vicieux dans le régime des communautés, en fixant par de nouveaux statuts et règlements un plan d'administration sage et favorable, lequel dégagera des gênes que les anciens statuts avaient apportées à l'exercice du commerce et des professions; et détruisant des usages qui avaient donné naissance à une infinité d'abus, d'excès et de manœuvres dans les jurandes, et contre lesquels nous avons dû faire un usage légitime de notre autorité, nous conserverons de ces anciens établissements les avantages capables d'opérer le bon ordre et la tranquillité publique. A ces causes, etc..... »

Il a été d'usage de répéter, tant que nous avons vécu dans le respect de la tradition révolutionnaire, et que les derniers événements ne nous avaient pas montré que nous suivions une voie funeste, que l'édit que nous venons de rapporter était un abandon insensé des idées de progrès. Certes, il serait absurde de soutenir que M. de Calonne fût un philosophe d'autant de valeur que Turgot; mais c'était un esprit délié, saisissant vite les fautes de ses adversaires.

Nous comprenons bien, sachant comment se forme l'opinion publique, que l'édit de Turgot, inattaquable quand il proclamait le principe de la liberté du travail, devait blesser bien des individus, en déclarant en quelque sorte illicites des influences justement acquises, lorsqu'il dissolvait toute corporation, tout groupement de personnes vouées à une même industrie, faisait disparaître les fondations établies, transformait les vieilles relations entre les patrons et les ouvriers, installait le désordre dans les ateliers en rompant

avec toutes les anciennes coutumes. C'était là une perturbation considérable; car, comme l'a démontré Stuart Mill, la coutume est la puissance modificatrice des lois de l'économie politique qui sert à adoucir les frottements, à diminuer les souffrances qui résultent de leur application.

Nous avons déjà montré combien Turgot et les Assemblées de la Révolution ont échoué dans leur proscription de toute association d'ouvriers, comment l'enrégimentation de plus de 100,000 ouvriers parisiens, obéissant aveuglément à des chefs occultes, répond à leur prétention de faire que, par suite de l'absence de toute institution légale, la discussion du taux du salaire ait lieu entre chaque patron et chaque ouvrier isolément!

Nous consacrons le chapitre suivant à montrer comment les corporations tendent à renaître de nos jours, au grand avantage de tous, sans pouvoir nuire à personne. Nous dirons seulement quelques mots des points sur lesquels l'organisation de nos pères avait une supériorité évidente sur celle de nos jours. Tel était l'apprentissage.

L'apprentissage était long, sévère, mais avait un cachet paternel qui compensait tous ses défauts; l'apprenti faisait partie de la famille du patron, qui s'occupait de son éducation morale, en faisait un honnête homme en même temps qu'un habile ouvrier. Aujourd'hui l'absence de règlements, l'esprit d'indépendance ont à peu près détruit l'apprentissage; il n'a plus de valeur que dans un très-petit nombre de professions et d'ateliers.

« L'apprentissage (dit M. J. Gaudry, ingénieur civil) est dans un état déplorable et menaçant pour l'avenir de notre industrie, tandis qu'il est toujours complet en Angleterre et en Allemagne.

« Qu'en résulte-t-il, sinon ce fait bien connu, qu'un bon ouvrier est de plus en plus rare, et qu'on entend partout répéter ce mot : on ne sait plus travailler ! C'est là peut-être le point le plus vif de la question ouvrière.....

« Après l'indigne abus qui a été fait de l'hospitalité française, on s'était bien promis de ne plus employer les Allemands. Et cependant, dans un seul arrondissement de Paris, il en est revenu 2,000; un agent du dernier recensement s'en indignait; partout on lui répondait : Que voulez-vous que je fasse? Je ne trouve pas d'ouvriers français, et si je refusais ces maudits étrangers, je ne pourrais plus remplir mes engagements.

« C'est que, dans la classe ouvrière, il y a beaucoup de *fruits secs,* ou de non-valeurs qui ne peuvent être pour un patron des collaborateurs utiles. Tous les jours il se présente des ouvriers avec plus ou moins de bonne volonté de travailler, auxquels il faut rappeler qu'on ne s'improvise pas plus terrassier ou serrurier, qu'on ne devient avocat ou médecin sans un noviciat méthodique. C'est par celui-ci, que suit l'exercice spécialisé de toute la vie, que l'ouvrier anglais acquiert cette sûreté de main qui étonne. »

« *Voici ce qui se passe depuis vingt-cinq ans à Paris*[1] : Il ne se fait presque plus d'élèves dans les professions industrielles sérieuses, nous tirons nos ouvriers de la province et de l'étranger; les parents exigent tous, de suite, un gain quelconque pour leurs enfants. Ne pouvant payer un contre-maître à neuf francs par jour, donner du bois, du fer ou de l'étoffe à gâter à des élèves, et pendant ce temps les payer en plus, nous refusons. Alors les parents mettent leurs enfants dans les professions où les patrons, tirant un produit immédiat des apprentis, peuvent les rémunérer faiblement. Ces professions sont généralement celles des lanceurs de navette, dans les ateliers de tissage de

1. *Lettre au Jury international de Vienne*, par M. Mazaroz, grand fabricant de meubles sculptés, pour réclamer l'établissement de la famille professionnelle.

Belleville et Ménilmontant; gâcheurs de couleurs et tireurs de papiers, dans les fabriques de papiers peints; plieurs, porteurs et brocheurs, dans les imprimeries et ateliers de reliure; polisseurs, finisseurs, balanceurs, vernisseurs, etc., etc. Enfin ce sont là des accessoires de professions, que des machines simples à inventer et à construire devraient remplacer pour la plupart, mais non des professions sérieuses.

« Les enfants, moins surveillés, deviennent marchands de contremarques, ouvreurs de voitures, etc., etc. Bref, tous les métiers interlopes, qui fourmillent dans Paris, sont exercés plus ou moins bien par ces enfants.

« Comme conséquences : 1° Il ne se fait pour ainsi dire pas d'élèves dans les professions du bâtiment, de l'ameublement et du vêtement;

« 2° Ces professions, qui périclitent, manquant de bras, augmentent la valeur de leurs produits d'une façon insensée depuis trente ans;

« 3° Tous ces enfants arrivent à vingt ans n'ayant aucun métier sérieux entre les mains. Ne pouvant se donner les jouissances de la vie, que chez les autres ils ont constamment devant les yeux, ils deviennent pour la plupart jaloux de ceux qu'ils nomment leurs exploiteurs. Arrivés là, ils sont devenus les véritables ennemis de la société. Aussi la société parisienne, en ne s'occupant pas d'obliger et d'aider les apprentissages, crée et met au monde tous les vingt ans une armée du mal, composée de *cent mille individus* au minimum, toujours prête à se mettre au service de toutes les exagérations politiques et sociales qu'engendrent périodiquement les malentendus existant entre les classes de la société. »

Aux vices de l'apprentissage il faut ajouter l'état d'agitation d'esprit chez l'ouvrier qui s'accorde mal avec une grande perfection de travail. Jadis il ne changeait jamais de maison, gagnait moins d'argent, menait une existence plus rude qu'aujourd'hui; mais, en compensation, il ne souffrait pas tant de son sort, n'était pas dévoré par l'envie et la jalousie qui empoisonnent de nos jours son existence de la manière la plus fâcheuse et rongent toute la société moderne. Nos fêtes populaires n'ont plus la gaieté, l'entrain des fêtes de nos pères; on ne sait plus s'amuser quand on est devenu jaloux et hargneux.

Nul doute que le désir de s'établir, de s'enrichir, qui possède si justement nos bons ouvriers, ne soit un des ressorts

les plus énergiques de notre société moderne, et personne qui ne se réjouisse de voir presque constamment d'anciens ouvriers devenus possesseurs de la majeure partie de nos établissements industriels; mais si la tête de la classe ouvrière est remarquable en France, les progrès de la masse sont plus que contestables.

Nous citerons à ce sujet l'opinion de M. Mazaroz; il a constaté la grande utilité des anciennes corporations, au point de vue de l'habileté professionnelle, et établit, appuyé sur une grande expérience, qu'il eût fallu non pas les détruire, mais seulement les dépouiller de leurs droits restrictifs de la liberté du travail individuel.

« Les corporations, dit-il, étaient des écoles, des centres d'instruction et de spécialités où l'on apprenait la partie d'art et de science relative à chaque industrie.

« Par leur destruction, le travail fut désorganisé pour l'avenir, et le règne de la camelote, de la spéculation et de l'ignorance dans la production fut créé du même coup, car tous les liens et toutes les garanties réciproques du travail n'existaient plus.

« La vérité est que ces anciennes corporations, dont Étienne Boileau, prévôt de Paris sous Louis IX, nous a conservé les statuts dans son *Livre des Métiers*, ont su, durant quatre siècles, élever et maintenir la production française à une hauteur et à une beauté que nous ne sommes pas encore parvenus à égaler. C'est appuyées sur leur forte et intelligente organisation qu'elles ont pu entreprendre et mener à si bonne fin cette multitude de travaux de tous genres, depuis la cathédrale jusqu'au bahut, depuis le bronze colossal jusqu'à la figurine d'ivoire, depuis l'armure repoussée au marteau et gravée de nielles merveilleux jusqu'à la clef de fer ciselée comme un bijou, depuis la fine miniature des manuscrits jusqu'au plat de reliure le plus délicat, depuis le cristal de roche taillé en buire svelte jusqu'à l'émail et à la faïence aux reflets phosphorescents, toutes créations où l'art est toujours et partout si intimement lié à l'industrie, et qui sont aujourd'hui l'honneur de nos villes et de nos musées.

« Tous ces grands ou charmants modèles, il faut bien le reconnaître, laissent fort au-dessous d'eux nos copies aussi pâles qu'obstinées.

« C'est que pour atteindre à la perfection en toute œuvre il faut

une forte éducation, une longue pratique, les bons conseils et la savante direction des maîtres; il faut longtemps les voir travailler afin de surprendre leur secret; il faut patiemment s'approprier le goût sûr et la science qui les mènent à assortir les détails aux ensembles, le génie du bon sens qui leur permet — ce qui est leur suprême triomphe — d'unir le beau à l'utile : mais il ne suffit pas d'être libre pour cela.

« Ce serait donc une chose excellente et dont notre industrie et notre art contemporains bénéficieraient largement, que la fondation à nouveau de ces antiques corporations des métiers.

« *Que toutes les familles professionnelles soient ouvertes, qu'aucune ne soit fermée.* Qu'on soit libre d'y entrer, qu'on soit libre d'en sortir, et soudain toutes les objections tombent, tous les inconvénients disparaissent. Les plus sérieux avantages subsistent seuls, et la liberté, loin d'affaiblir la patriotique organisation de la famille professionnelle, lui prêtera une force nouvelle en rendant volontaire toute adhésion qui viendra à elle. »

Nous rapporterons encore ici, sur les défauts de notre industrie actuelle au point de vue technique, l'opinion d'un maître que l'on ne pourra pas accuser d'opinions rétrogrades, du savant architecte Viollet-Leduc.

« Les corps de métiers avaient l'inconvénient de maintenir la main-d'œuvre à un prix élevé, de composer une sorte de coalition permanente, exclusive, jalouse, et toujours en situation de faire la loi à l'acheteur; mais ces corps conservaient les traditions, repoussaient les incapacités ou les bras inhabiles. La main-d'œuvre, n'ayant pas de concurrence ruineuse à craindre, tenait à la bonne renommée qui faisait sa richesse et lui assurait le travail de chaque jour.

« Il faut bien reconnaître qu'en France nous ne savons pas profiter de la liberté avec la tempérance et la tenue qui peuvent seules en garantir la durée, et qu'une barrière n'est pas plutôt renversée, que tout le monde veut passer en même temps, sous peine de tomber les uns sur les autres.

« Les industries affranchies de toute entrave par les principes de 1789 se sont bientôt livrées à une concurrence effré-

née, à ce point que plusieurs ont cessé d'inspirer toute confiance et ont vu cesser les demandes peu à peu, surtout à l'étranger, à cause de l'infériorité de la fabrication. Nos chefs d'industrie sont très-capables, nos ouvriers sont pleins d'intelligence ; mais, dans le cours ordinaire des choses, maîtres et ouvriers se contentent *d'à peu près*. S'il s'agit d'une exposition industrielle, de paraître devant les autres nations, la plupart de nos fabricants pourront se trouver au premier rang, envoyer des produits incomparables sous le rapport du goût et de l'exécution; mais s'il s'agit de multiplier ces produits à l'infini, d'en exporter des milliers, ils seront la plupart défectueux, négligés, incomplets.

« Ce malheureux défaut, qui tient à notre caractère, nous a fermé des débouchés sur toute la surface du globe; tandis que nos voisins les Anglais, inférieurs à nous sur bien des points, s'emparent des marchés par l'égalité de leurs produits. L'organisation des jurandes et maîtrises apportait un frein à cette déplorable habitude de fabriquer d'autant moins bien qu'on fabrique davantage. Nous avons tous éprouvé que l'on ne peut prendre aujourd'hui dans le commerce les objets qui demandent une exécution régulière et soignée, et que si nous voulons, par exemple, de bonnes serrures, il faut les faire faire exprès; que si nous avons un appartement à meubler, nous devons commander chaque meuble, et veiller à ce que son exécution soit irréprochable... »

Au point de vue du rôle des corporations pour le soulagement des souffrances des ouvriers, on peut voir dans A. Monteil, comment, après avoir étudié dans ses patientes recherches sur l'ancienne France, les confréries annexes des corporations, forme du groupement des corps de métiers pour les démonstrations religieuses, liées intimement aux insti-

tutions de bienfaisance, il indique combien c'était une lourde charge que la responsabilité qui incombait aux patrons, dans ce passage de son écrit sur le MALHEUR DES GENS DE MÉTIERS (XVe siècle) :

« Malheur des maîtres ! Qu'arrive-t-il, messires, lorsqu'il « y a trop d'ouvriers et pas assez de travail ? Vous le savez, « une partie tombe dans la misère ; nos statuts nous « imposent alors le devoir de secourir nos confrères ; la « misère amène la maladie : nous devons accroître nos se- « cours envers eux ; la maladie, la mort : nous devons les « faire enterrer. Ils laissent des veuves, des orphelins, des « orphelines : c'est à nous à les nourrir ; les orphelins gran- « dissent : c'est à nous à les élever, à les enseigner ; les or- « phelines grandissent, c'est à nous à les doter, à les marier. »

C'était l'église, autour de laquelle s'organisaient les confréries, dans une société profondément religieuse, qui bénissait les bannières et intervenait dans toutes les fêtes du corps de métier, qui prélevait une espèce de taxe des pauvres qui sortait de la caisse de chaque confrérie. Cette caisse, souvent désignée sous le nom de *charité du métier*, était alimentée par des retenues faites sur le salaire, les deniers à Dieu payés pour les transactions, et par les amendes. La taxe était permanente, et lorsqu'elle ne pouvait suffire aux nécessités, les corporations étaient autorisées à imposer sur chacun des confrères, mais toujours du consentement de la majorité, une prestation extraordinaire, recouvrable, comme pour les impôts royaux, par voie de contrainte.

Ces taxes entraient aussi, pour une grande part, dans l'AUMONE GÉNÉRALE, dans la fondation des nombreux hôpitaux et hospices destinés aux classes laborieuses des villes industrielles.

En un mot, les institutions qui accompagnèrent la substi-

tution du salaire et de la liberté au servage, tendaient à corriger les effets de l'isolement du travailleur émancipé, dans les cas les plus pénibles, et il n'y a pas eu seulement des avantages à supprimer toutes ses relations avec le patron, en détruisant brutalement ce que les membres de nos assemblées, ignorants de la vie industrielle, ne comprenaient pas.

En résumé, le patronage ancien, s'il avait des inconvénients, n'était donc pas sans offrir des avantages sérieux; l'esprit de famille professionnelle conduisait à remédier à bien des maux, et c'est en détruisant tout l'organisme qui s'occupait des souffrances qu'apporte à l'ouvrier l'instabilité du travail, la maladie, la vieillesse, en rompant tous les liens de la famille professionnelle que la Révolution nous a, en partie, conduits à cet état d'ébullition permanent des classes ouvrières, qui ne saurait persister sans danger incessant d'explosions destructives pour la société.

Indépendamment de tout pouvoir, les corporations étaient très-utiles aux patrons; la dignité personnelle s'exaltait chez ceux qui étaient nommés syndics, échevins, etc., par les suffrages de leurs confrères, les plus flatteurs de tous, les seuls qui corrigent par l'estime et la considération les chances des affaires, et font passer la loyauté avant la finesse qui procure quelquefois les plus gros bénéfices. Or, il n'importe pas peu que le patron sache commander, inspire le respect; c'est la première condition du rétablissement des bonnes influences, qui sont la condition la plus essentielle de l'ordre moral dans les ateliers.

CHAPITRE VII

DES CHAMBRES SYNDICALES

La nécessité de s'entendre sur des questions d'intérêt professionnel, de faire face à des dangers pressants, contraint fréquemment les personnes exerçant une même profession à se réunir, à nommer des délégués, des commissaires chargés de suivre certaines négociations. La répétition de semblables nécessités a fini par rendre stables dans certaines industries ces organisations temporaires, et depuis bien longtemps déjà les Chambres du bâtiment dites de la Sainte-Chapelle, dont le domicile est près du Palais de Justice dans le bel immeuble qu'elles se sont construit, fonctionnent à Paris. Elles comprennent les diverses Chambres spéciales à chacun des corps d'état qui concourent à l'érection d'un bâtiment (carriers, entrepreneurs de maçonnerie, de plomberie, de pavage, de serrurerie, etc.) et ont rendu de grands services.

Plus récemment de nombreux corps d'état ont fondé, sur des bases analogues, des Chambres syndicales qui sont devenues aussitôt des rouages essentiels du mécanisme professionnel.

Je citerai, parmi les plus importantes, la *Chambre syn-*

dicale des tissus qui compte un grand nombre d'adhérents, notamment parmi les nombreux fabricants qui ont leurs dépôts à Paris; la *Chambre syndicale des bronzes*, formée de la totalité des fabricants, contraints à en faire partie, s'ils n'en eussent eu envie, par la nécessité de faire face à la coalition incessante des ouvriers de la profession; la *Chambre syndicale de la bijouterie;* le *Cercle de la librairie et de l'imprimerie* qui constitue une véritable Chambre syndicale, avec un centre de réunion destiné à faire régner la confraternité entre les membres d'industries voisines; la *Chambre des imprimeurs;* la *Chambre syndicale de la céramique,* etc., etc.

Ces Chambres vont se multipliant chaque jour, et en ne comptant avec les anciennes, que les plus importantes de celles fondées par l'Union du commerce, par des procédés trop imités depuis par les ouvriers pour la fondation de leurs Chambres syndicales ouvrières, à Paris on en compte au moins quarante à cinquante fort sérieuses. Il n'est plus de corps d'état qui ne puisse aujourd'hui profiter de cette forme de groupement, pour employer la force de l'association et réunir les efforts de tous, lorsqu'il s'élève une question d'intérêt général.

En dehors de Paris et surtout dans les contrées livrées à une même industrie, les chambres de commerce sont absolument des institutions semblables. Les Chambres de commerce de Saint-Malo, de Rochefort, de Granville, de Dunkerque, etc., sont des chambres syndicales d'armateurs; celles de Lyon, de Roubaix, de Reims, etc., des chambres syndicales de fabricants de soieries, de filateurs. On peut donc dire que cette organisation comprend aujourd'hui toute l'industrie.

Que sont ces Chambres syndicales nées dans les diverses

industries de l'absolue nécessité pour chacun de ne pas rester isolé dans les questions d'intérêt général ! »

Ce sont de véritables corporations, des corporations sans aucun pouvoir légal, ne pouvant gêner la liberté de personne, par suite auxquelles ne s'appliquent pas les reproches faits par Turgot aux anciennes corporations, mais qui peuvent reprendre les traditions de celles-ci pour faire renaître leurs créations utiles, analogues à celles que nous avons vues apparaître dans la grande industrie, rétablir les bonnes influences, devenir en un mot un rouage capital pour faire régner l'ordre vrai dans les ateliers. On était arrivé jadis à une semblable organisation qui a duré 6 ou 7 siècles ; le désordre dans les ateliers, la force des choses nous y ramènent d'une manière irrésistible.

Nous croyons que les personnes qui ont vu de près des Chambres syndicales ou quelques associations analogues ont reconnu qu'elles constituaient le seul organisme susceptible de venir à bout de l'hostilité funeste de tant d'ouvriers contre leurs patrons et la société même.

Praticiens choisis par leurs confrères, les membres du conseil des Chambres syndicales sont des gens de valeur, connaissant bien les questions professionnelles, ayant une influence personnelle sur nombre d'ouvriers du corps d'état, qu'ils font ou ont fait travailler. Personne ne connaît mieux qu'eux les besoins et les désirs de leurs collaborateurs, leurs qualités et leurs défauts ; personne n'est mieux placé pour faire régner la paix dans leurs relations mutuelles, empêcher les grèves par des concessions raisonnables, quand il y a lieu, concessions étudiées, prévues, pouvant être faites en temps utile par les principaux fabricants habitués à se concerter, pour peu que la législation ne soit pas complice

de machinations souterraines, qui entretiennent l'agitation par l'attente de batailles inévitables par suite des préparatifs mêmes.

Une condition essentielle pour que les Chambres syndicales puissent rendre les services qu'on doit en attendre, est de les reconnaître comme établissements d'utilité publique. Les revenus qu'elles pourraient réunir et capitaliser par des sacrifices des patrons, par des recettes spéciales, par les legs que peuvent leur laisser en mourant des industriels enrichis, par bienveillance pour leurs anciens collaborateurs et pour contribuer au succès d'une industrie à laquelle ils ont consacré toute leur vie, comme l'ont fait Crozatier, Breuzin et autres, ne peuvent fournir des ressources croissantes qu'autant que cette nouvelle main-morte pourra être constituée solidement, afin de permettre d'utiles fondations et d'aider à alléger bien des souffrances, par des secours bien répartis. Il n'est pas besoin d'être très-familiarisé avec la vie des ateliers pour sentir que c'est dans cette direction que se trouve la solution de la question ouvrière, autant qu'elle peut être résolue, c'est-à-dire non pas le moyen de faire des rentes à tout le monde, mais de multiplier les institutions qui perfectionnent, soutiennent, secourent intelligemment le travailleur, le font échapper à l'isolement qui le rend hostile à une société qu'il trouve dure à son égard.

Les Chambres syndicales sont encore bien nouvelles pour que les institutions qu'elles ont pu fonder soient en bien grand nombre; mais celles-ci sont suffisantes pour démontrer qu'une semblable association des patrons, dont les ateliers ont une importance moyenne et même médiocre, pourra réaliser toutes celles dont la grande industrie a doté

ses ouvriers, consolider des coutumes protectrices propres à chaque industrie, qui naissent spontanément de la nature du travail et des habitudes des ouvriers qui l'exercent, et réagir ainsi puissamment contre les mauvais sentiments d'envie qui sont la plaie de notre époque.

Nous citerons en premier lieu l'école de dessin et de moulage fondée par la Chambre syndicale de la bijouterie, qui, soutenue par une allocation de la Chambre, recevant pour ses lauréats de très-beaux prix, surveillée par les plus habiles fabricants, deviendra une pépinière d'excellents ouvriers, pour une industrie où les premiers sont de véritables artistes. La Chambre des Bronzes a créé une institution analogue.

Un genre de services très-apprécié que rendent toutes les Chambres syndicales de Paris est d'aider puissamment la justice consulaire en faisant des rapports sur les contestations de leur spécialité, entendant les parties et les conciliant très-souvent, par suite de la difficulté pour les plaideurs de repousser l'arbitrage de leurs pairs, trop expérimentés pour que le bon droit ne soit bientôt reconnu.

Toutes les Chambres syndicales, croyons-nous, dépensent certaines sommes en fonds de secours ; mais nous ne savons pas si, dans quelques-unes, il en est résulté une fondation de caisse de secours ; à cet effet une cotisation des participants est tout à fait nécessaire pour leur donner l'excellent caractère de caisse d'assurance contre les accidents. Les nombreuses fondations municipales de cette nature faites sous l'empire, avec la participation de membres honoraires, rend ces créations peu urgentes.

Au Cercle de la librairie, c'est par une cotisation annuelle de chaque membre, peu considérable pour chacun, sans capital spécialement accumulé, que nous faisons face à tous

les besoins des veuves, des blessés de la librairie, aidés déjà par le legs d'une petite rente, souvenir d'un ancien confrère.

Un mot sur cette Chambre syndicale, pour montrer par un exemple qui m'est bien connu, comment les créations utiles doivent procéder pour ainsi dire nécessairement de nos utiles corporations modernes.

Créé en 1847 surtout pour fonder un centre de réunion, entretenir la bonne confraternité entre personnes exerçant la même industrie, le Cercle devenu Chambre syndicale, spontanément en quelque sorte, a vu son rôle grandir par suite des nécessités de chaque jour. Déjà par suite d'une heureuse administration, il dispose d'un capital d'environ 200,000 francs, appartenant à la corporation seule, c'est-à-dire ne pouvant être employé qu'à des œuvres d'intérêt général. Aussi son Conseil peut-il rendre d'utiles services à la profession par des publications professionnelles, par l'organisation d'expositions collectives comme celle de Vienne, où il a fait paraître, avec un grand éclat, nos industries, etc.; mais la majeure partie des ressources n'est pas encore employée, et c'est le désir de bien faire qui a retardé des fondations qui se succéderont en quelque sorte par la force des choses.

Parmi les plus probables et les plus prochaines je citerai des cours d'apprentissage pour la typographie, à l'imitation de ceux que les libraires allemands ont créés récemment à Leipzig.

Une forme convenable pour inciter les ouvriers à l'économie, sans offenser leur grande susceptibilité, que j'eusse voulu faire adopter pendant ma présidence, si les événements

n'avaient forcé à ajourner tout progrès, est la suivante que je recommande aux Chambres syndicales. Elle consiste à employer une partie des revenus de la corporation dont on peut disposer, à porter à 10 pour 100 au lieu de 3 pour 100 les intérêts des sommes économisées sur les salaires, déposées à la Caisse d'épargne, chez nous par des employés de librairie, des compositeurs, imprimeurs, etc., jusqu'à concurrence de 1,000 francs par exemple. L'énormité de l'intérêt sera un puissant attrait pour décider aux premières économies, et l'ouvrier qui aura mis 1,000 francs de côté sera un ouvrier rangé pour le reste de sa vie.

Il est une circonstance de l'existence des ouvriers où ils sont vraiment à plaindre, à savoir quand, les travaux diminuant, il leur faut courir les ateliers sans trouver de travail nulle part. On comprend que les esprits chagrins rêvent alors de société nouvelle et deviennent bientôt ingouvernables; ce qui semblerait montrer que cette cause a de l'importance à ce point de vue, c'est que les ateliers où le travail ne chôme jamais, où les places sont à vie pour l'ouvrier rangé, comme ceux des chemins de fer, sont d'une conduite très-facile.

Dieu me garde de conclure de là au *Droit au travail*, une des absurdités de 1848, démodée aujourd'hui. La société n'est pas responsable de ce que l'homme vient au monde sans richesse. Les remèdes aux souffrances, par cela seul qu'elles existent, sont du domaine de la charité, mais non de celui de la justice. L'affectation de quelques ressources pour doter une caisse de chômage, pour quelques secours temporaires, serait souhaitable, croyons-nous, et une excellente fondation à proposer aux chambres syndicales de quelques industries.

Il est, au reste, nécessaire de rappeler que de nos jours, lorsque les mouvements révolutionnaires dans lesquels les ouvriers jouent le rôle principal causent l'arrêt de l'activité sociale, ce sont eux qui, trop souvent, font naître les souffrances qu'ils ont à supporter. Le baron Louis disait, avec un sens profond, aux hommes politiques de son temps : « Faites-moi de la bonne politique, je vous ferai de bonnes finances ; » on peut dire aussi sûrement aux ouvriers français : « Cessez de faire des révolutions, du désordre, et on vous garantira la prospérité industrielle, du travail bien payé pour tous. »

L'industrie française est aujourd'hui lancée dans une voie de prospérité telle, qu'elle seule peut s'anéantir elle-même. Si l'agitation des ateliers cessait d'effrayer les capitaux et de les détourner de nos usines ; si les populations intelligentes, abandonnant d'absurdes rêveries, rentraient dans la voie du travail soutenu, et, par patriotisme, laissaient passer les folies des ouvriers étrangers sans les imiter, ni surtout les dépasser, notre développement industriel atteindrait de merveilleuses proportions.

La plus grande quantité possible de travail abondant et bien rémunéré, condition capitale de prospérité pour toutes les classes de la société, est obtenue à l'aide du concours de tous les efforts, de toutes les intelligences ; c'est l'œuvre de tous les bons esprits d'un pays d'augmenter sans cesse la splendeur de son industrie, et, par contre, c'est folie pour une nation de laisser entraver les progrès accomplis chaque jour par la science, l'habileté, l'économie des plus distingués et des plus méritants de ses membres, par les exigences de ceux qui cèdent à des instincts, à des appétits plutôt qu'à des convictions, et cela pour causer des souffrances dont ils sont les premières victimes. Il faut que les plus capables

dirigent les mineurs, les incapables, et contribuent à améliorer leur sort, même malgré eux.

Sans entrer dans plus de détails, je crois avoir établi que la généralisation et la légalisation des chambres syndicales de patrons, n'ayant nul droit exclusif, nulle possibilité d'empiéter sur la volonté de personne, était éminemment désirable à tous les points de vue; que leur concours était indispensable pour rétablir l'ordre dans les relations des divers collaborateurs des ateliers industriels. Il n'existait autrefois qu'avec l'aide des anciennes corporations; ce sont celles-ci améliorées, ne pouvant plus donner lieu au grave reproche qu'on leur adressait, qui peuvent seules constituer le rouage essentiel pour faire régner l'ordre dans une industrie moralement, chrétiennement organisée, rétablir au profit de tous la famille professionnelle.

La direction, l'influence rendue aux chefs d'industrie les plus estimés, est un des résultats les plus heureux qu'on puisse espérer de l'association, grand mot dont on a tant fait abus. Elle n'a servi à rien pour le bien général, elle a fait beaucoup de mal tant qu'elle s'est exercée par en bas, qu'elle a surtout réuni les moins capables, les moins laborieux, les moins moraux. Elle sera, au contraire, féconde et utile quand elle s'exercera par en haut, quand elle viendra réunir les chefs d'industrie pour imprimer une bonne direction aux efforts de tous, fonder, sous l'influence des meilleurs, les coutumes, les institutions les plus souhaitables.

La solide constitution d'un rouage utile, absolument nécessaire, est une des formes les plus nettes d'un véritable progrès, et toutes les personnes qui ne s'effrayent pas de mots y applaudiront. Nous parlons de la frayeur des mots

parce que les journaux radicaux feraient un tapage infernal avec celui de corporations. Peut-être, cependant, seront-ils gênés par leur éloge journalier des corporations ouvrières ; mais, dans ce cas, il s'agit *du peuple* !

Si on voulait abandonner un instant les idées du Contrat social, si on se rapprochait des doctrines de l'école historique, celle de Montesquieu, celle qui a relevé la Prusse en 1813 et a fait la valeur de ses hommes d'État, on ne pourrait nier l'utilité de régulariser et grandir ce genre d'institutions. Il nous paraît intéressant de l'établir par quelques lignes d'un publiciste éminent, qui reposeront un peu les esprits des principes de 1793.

« Comme le corps humain change et se développe perpétuellement par un mouvement insensible, ainsi fait le corps social[1] ; le droit est une des forces de ce grand corps, et non un vêtement qu'on peut faire, ôter ou changer au gré des caprices du jour ; à toutes les époques, le droit se maintient dans un rapport essentiel avec la nature et le caractère du peuple qu'il régit, et on ne saurait mieux comparer son développement qu'au progrès de la langue. Pour le langage, comme pour le droit, il n'y a jamais un temps d'arrêt absolu... Le droit, comme la langue, grandit avec la nation, souffre et prospère avec elle, et périt quand la nation disparaît. En somme, le droit naît et se développe toujours de façon *coutumière ;* il existe à l'état latent dans les mœurs et dans l'opinion publique, avant de se réaliser dans la législation. Sa force est intérieure et ne vient nullement de l'arbitraire du législateur. On écrit les lois, on ne les invente pas.

« Quel rôle appartient donc au législateur, et quelle influence peut-il exercer sur le droit par la législation pro-

1. Éd. Laboulaye, *Essai sur les doctrines de Savigny.*

prement dite? « Le rôle du législateur, disait Savigny, est un rôle secondaire. Écarter les obstacles qui gênent la marche des institutions en progrès, donner par la sanction législative la vie juridique à des institutions qui s'établissent en quelque façon d'elles-mêmes, couper toute branche morte ou parasite; en un mot, jouer le rôle du préteur à Rome, ou des anciens parlements français, lorsqu'ils rendaient des arrêts de règlement : voilà seulement ce qui appartient au législateur; et si, se méprenant sur sa mission, il veut mettre ses idées à la place des idées nationales, il confondra misérablement toute la législation. »

Reconnaître, consolider un genre d'institutions naissant et se multipliant spontanément, analogues à celles que la force des choses avait toujours fait subsister, qui tendent au rétablissement de l'ordre dans l'industrie, qui peuvent y contribuer utilement, c'est bien pour le législateur accomplir sa mission si bien définie ci-dessus. On peut discuter le degré d'utilité dont pourra être la généralisation des chambres syndicales, il ne se trouvera personne, croyons-nous, pour prétendre qu'elles seront complétement inutiles. Quant à être nuisibles, c'est une idée qui ne saurait venir à l'esprit, puisque tout pouvoir de contrainte leur est interdit.

CHAPITRE VIII

OUVRIERS DE PREMIÈRE CLASSE ÉLECTEURS

Nous nous sommes étendus trop longuement peut-être sur une partie de l'organisation de l'industrie qui ne paraît pas avoir une relation directe avec les droits des ouvriers que nous avons spécialement en vue. Il n'est pas besoin, toutefois, de réfléchir longtemps à la question, pour comprendre qu'on ne peut traiter de ces derniers sans parler de l'organisation industrielle qui en fixe l'exercice et les limites; sans entrer, par suite, dans l'analyse des institutions qui peuvent contribuer à faire régner la justice dans l'industrie.

L'institution capitale, pour atteindre le but, est celle que nos pères appelaient Corporation, que nous appelons Chambre de commerce, Chambre syndicale, c'est-à-dire, en réalité, l'ancienne corporation limitée, gênée aujourd'hui par une législation inintelligente dans sa liberté d'action, qu'il importe de lui rendre au plus tôt dans l'intérêt général, sans toutefois lui donner aucun droit d'empiéter sur la liberté du travail, ce à quoi personne n'a jamais songé.

Une des fonctions principales qui devront incomber aux chambres syndicales, chambres de commerce et autres in-

stitutions groupant les chefs d'industrie, serait celle de la désignation des bons ouvriers, la mission de conférer les brevets d'ouvrier de première classe.

Nous reviendrons plus loin sur les droits que l'on doit reconnaître aux *capacités ouvrières;* mais nous en avons déjà assez dit à ce sujet, pour qu'on admette que ce témoignage d'estime grandira et fortifiera l'influence salutaire des bons ouvriers dans les ateliers. Il serait juste de rendre hommage à ces excellents collaborateurs, qui font le succès de nos manufactures, dont le développement rend illusoire pour eux l'espoir de s'établir dans leur industrie, comme cela a lieu chez les artisans des villes où les bons ouvriers de la veille fournissent tous les patrons du lendemain, et qui doivent trouver des satisfactions suffisantes à en être des rouages utiles et honorés.

La pratique indique que cette voie est excellente. Dans la Compagnie des Omnibus de Paris, les plus anciens et meilleurs cochers, dont le service est si dur et si difficile, ont un supplément d'appointements et deviennent cochers de première classe. Le prix de la journée est de 4 fr. à l'entrée, 5 fr. après trois ans de service. Nul doute que ce soit cette utile création, due à l'initiative d'un éminent administrateur, qui ait préservé cette Compagnie de plusieurs grèves ruineuses et donné un excellent esprit à son nombreux personnel. Tous les employés de cette grande Compagnie le savent bien.

La détermination précise du mécanisme convenable pour assurer une juste désignation des ouvriers de première classe offre certainement des difficultés, quand il s'agit de la fixer pour un grand pays dont les diverses provinces ont des industries et des mœurs différentes; mais elles ne semblent pas

telles, qu'avec un peu de bonne volonté elles ne puissent être aisément surmontées. Le problème se réduit, en réalité, comme toutes les fois qu'il s'agit d'appliquer une loi à une classe déterminée de citoyens, comme pour le recrutement, les impôts, etc., à constituer les commissions qui ont mission pour y procéder.

Dans le cas actuel, nous les trouvons toutes formées dans la plupart des centres industriels, par les chambres de commerce, les chambres syndicales composées de l'élite des fabricants, désignés par l'élection de leurs confrères. Qu'on ajoute à cela, au besoin, le concours des ingénieurs, des architectes, des comices agricoles, des conseillers municipaux, et l'on reconnaîtra que le personnel ne fait pas défaut pour organiser ces commissions dans d'excellentes conditions, c'est-à-dire possédant tous les éléments nécessaires pour bien remplir la mission qui leur sera confiée.

Elles y parviendront d'autant plus aisément, que le travail qu'elles auront à faire ne sera pas très-considérable, se réduira à peu de chose pour les ateliers les plus nombreux. En effet, les fabricants auront à remettre la liste des ouvriers qu'ils emploient depuis plus d'une année, qu'ils connaissent bien, comme celle des marchandeurs, ouvriers en chambre, etc., qui travaillent pour eux, en plaçant en tête ceux dont ils apprécient le plus le concours.

Nul doute que cette liste ne soit parfaitement dressée, non-seulement par un sentiment de dignité et de justice chez les patrons, mais encore parce que le classement est déjà fait par l'opinion des camarades dans l'atelier, et qu'il ne peut entrer dans l'idée d'aucun chef d'industrie de mécontenter ses meilleurs collaborateurs pour favoriser ceux qu'il estime moins. A peine, dans un petit nombre de cas, les fabricants faisant partie de la commission pourront-ils dis-

cuter les noms de quelques ouvriers qu'ils connaissent; mais presque toujours le travail de celle-ci se bornera à effacer les derniers noms portés sur des listes qui en compteront un trop grand nombre dans la première classe, fournies par des fabricants trop indulgents ou comprenant mal la loi.

Pour que le classement, qui offre une certaine difficulté à faire une première fois, ne présente pas d'inégalités choquantes en raison de l'esprit qui animera les diverses commissions, la loi devra fixer la proportion qui ne devra jamais être dépassée. J'ai proposé le chiffre de un quart; s'il est peut-être un peu faible pour quelques états à long apprentissage bien organisé, dont les incapables sont écartés, comme pour les constructeurs d'instruments de précision, les charpentiers, etc., il est trop fort pour beaucoup de professions qui s'exercent presque sans apprentissage, qui utilisent tous les bras de bonne volonté, ce qui est un cas fréquent, notamment pour les manufactures qui emploient beaucoup de machines. Appliqué à l'ensemble de l'industrie, il n'est sûrement pas trop petit.

Si on était effrayé des difficultés d'une première application du système, on la simplifierait beaucoup, en admettant une proportion fixe pour la première liste, en demandant simplement aux fabricants de désigner, par exemple, le quart de leurs ouvriers, formant la tête de leurs ateliers.

On donnerait ainsi des brevets d'ouvrier de première classe à une petite proportion qui n'en serait pas absolument digne, mais qui en approcherait assez pour qu'on eût peu à regretter cette faveur.

Si ces listes offrent quelque difficulté à dresser une pre-

mière fois (et elle disparait presque entièrement avec la simplification qui vient d'être indiquée), la révision annuelle, qui se rapportera le plus souvent à un certain nombre de jeunes gens, ayant fait leurs preuves de capacité et désireux de conquérir le titre d'ouvrier de première classe, ayant devant eux un but digne de flatter leur amour-propre, fin de l'apprentissage heureusement rétabli et amélioré, sera extrêmement facile, grâce à la notoriété de l'atelier et à la reconnaissance du patron pour des services rendus.

Les imperfections d'un premier classement disparaîtront bientôt par cet examen d'un nombre de demandes assez limité (1/100e peut-être du nombre total), et l'institution entrée dans les mœurs fonctionnera aisément au profit de l'amélioration des rapports qui doivent exister entre les patrons et les ouvriers, et surtout de la dignité personnelle des plus capables de ceux-ci, sentiment qu'on ne saurait trop développer chez les individus de notre race, l'ardeur méridionale, l'entraînement leur faisant faire trop souvent des actes regrettables, qu'un peu du calme des Anglais leur eût fait éviter.

Ce n'est pas toutefois pour le plaisir platonique d'une classification que nous voudrions voir ces nominations de bons ouvriers. Au point de vue purement industriel nous les croyons excellentes ; elles constituent une espèce de Légion d'honneur, elles tendent à renforcer la hiérarchie morale dans les ateliers où elle fait tant défaut, à rendre aux patrons une juste influence. Elles donnent satisfaction à un sentiment de justice, et paraîtraient devoir conférer la jouissance de certains droits, celui d'élire, par exemple, les membres ouvriers des Conseils des prud'hommes, élection devenue irrégulière aux termes de la loi depuis que les livrets d'ouvrier ont disparu,

et qu'on ne peut livrer au suffrage universel sans voir une institution toute industrielle prendre un caractère politique déplorable, détruisant tout principe de justice chez ces tribunaux.

Il y aurait d'autres conséquences à déduire, dans la voie de l'industrie pure, de cette organisation; il serait intéressant de chercher à prévoir ce qui en doit résulter dans la pratique, et c'est sans doute à le faire que nous devrions avoir la sagesse de nous limiter; mais vraiment nous ne pouvons nous y résoudre dans l'état actuel de notre pays, malgré notre désir de ne pas nous mêler de politique, dans un temps où les meilleurs esprits sont privés de tout ressort, où on ne peut leur proposer un moyen de salut, sans qu'ils répondent : c'est impossible! Oui, impossible au manque d'énergie et de courage.

De récents événements ont montré que la vieille tactique française de marcher droit sur l'obstacle était encore bonne en politique, si elle est devenue défectueuse en art militaire. Il faut faire ainsi pour toutes les difficultés, si on veut sauver le pays, faire triompher en tout le vrai et le juste, et ne pas s'arrêter devant l'erreur et l'injustice manifestes, parce qu'elles sont difficiles à corriger.

La conséquence politique de la désignation des ouvriers de première classe nous paraît forcée dans l'état actuel de la France, et nous la formulerons sans hésitation.

Du droit électoral. — Il nous faut dire d'abord quelques mots du principe du suffrage universel, question de vie ou de mort pour la France.

Pour les philosophes de l'école de Rousseau, de la tradition révolutionnaire, il n'y a pas à discuter le plus sacré des *droits de l'homme*. On est électeur parce qu'on est homme, et

l'insurrection est le plus saint des devoirs contre un pouvoir qui oserait attenter à ce droit sacré.

Voilà les balivernes avec lesquelles on nous berce, et chaque jour vous rencontrez une foule d'excellentes gens qui n'ont pas lu Rousseau et le Contrat social, qui ne croient pas que la société ait déformé l'homme, qu'il est d'autant plus parfait qu'il se rapproche davantage du sauvage, et qui cependant posent comme un principe absolu, incontestable, le respect du suffrage universel exercé par la totalité des citoyens, sans aucune exception. Il les conduira où il voudra, ils ne pensent pas à s'en préoccuper, et devenus fatalistes ils attendent les misères et les désastres qu'il pourra engendrer, sans vouloir en examiner le principe.

Je ne sais si notre siècle verra naître, pour ceux auxquels le christianisme ne suffit pas, une philosophie plus sage, qui ramènera les esprits vers des principes plus vrais que ceux de J.-J. Rousseau et des Jacobins. On connaît à peine l'école historique, dont on n'a pas su nettement formuler les principes à l'époque de la restauration, et depuis nous n'avons produit que le positivisme, qui, en supprimant les questions morales et religieuses, ne peut guère exercer d'influence que sur l'étude des sciences de la nature, et tout au plus consolider le matérialisme. Ce n'est évidemment pas là un port bien sûr pour mettre l'humanité à l'abri de la tempête.

En attendant, et comme dans tous les temps de crise, comme après la ligue, la parole est aujourd'hui aux politiques, que l'on peut appeler les philosophes de l'école du bon sens, car les vérités qu'ils établissent sont tellement claires que l'esprit de parti, que la passion réagissant contre toute évidence, peut seule les nier.

Le suffrage universel a pour fonction l'élection d'assemblées, d'autorités chargées de gouverner le pays. Si ses choix

appellent à ces fonctions les citoyens les plus capables, les plus méritants, il est excellent; si le contraire a lieu, il est défectueux. Un arbre se juge par ses fruits, dit l'Évangile. Est-ce vrai, est-ce discutable?

Voyons quelques fruits.

Élections de la capitale, du centre des lumières, etc., en septembre 1871 :

Louis Blanc. Socialiste égalitaire. 216,530 voix!
Rochefort. Condamné à la déportation.
Delescluze. Tué sur une barricade.
Félix Pyat. Condamné à mort, en fuite.
Lockroy. Du *Rappel*.
Ranc. De la Commune, va être jugé.
Malon. De l'Internationale, en fuite.
Martin Bernard. Blanquiste.
Greppo. Proudhonien.
Langlois. Proudhonien.
Tolain. De l'Internationale.
Razoua. De la Commune, en fuite.
Millière. Fusillé.

En 1873:

Barodet (ex-instituteur). 180,000 voix.

Après avoir lu ces noms, pourra-t-on soutenir que le suffrage universel est un moyen sûr, infaillible, de choisir les gens les plus capables de sauver la société? Alors il n'eût pas fallu condamner et fusiller les hommes qu'il avait choisis, et qui agissaient en vertu d'un mandat indiscutable, si le

suffrage populaire suffit pour créer le droit, la justice, la vérité.

Sans avoir besoin d'établir des théories philosophiques ou politiques bien complètes, si on veut simplement faire usage de son bon sens, on sera forcé par les faits et une triste expérience, d'admettre qu'en désirant pour le plus grand nombre possible le droit de suffrage, *le droit de voter ne peut appartenir raisonnablement qu'à ceux qui sont capables de l'exercer.* Cela paraît un truisme; le principe est admis par les radicaux les plus avancés quand il s'agit des mineurs, des femmes, des repris de justice, des idiots, etc.

C'est en nous fondant sur ce principe incontesté que nous demandons que l'individu qui, par faiblesse d'intelligence, paresse, ivrognerie, etc., n'a pu arriver à devenir un bon ouvrier, à comprendre comment il devait s'y prendre pour lever les quelques difficultés qui se présentent dans chaque profession, ne soit pas supposé capable de comprendre les questions politiques et sociales qu'il n'a jamais étudiées, et comme au total la classe dont nous parlons forme la majorité de la population, qu'à cause de son ignorance même les individus dont elle se compose se laissent facilement enrégimenter par des chefs qui lui promettent toutes sortes de félicités, sont instinctivement hostiles à toute supériorité qu'ils sont incapables d'apprécier, il s'agit, en réalité, de ne pas subordonner l'intelligence, la richesse, les glorieuses traditions de notre pauvre France, aux ignorants et aux incapables.

Nous comprenons que par peur, en face des difficultés d'une réforme radicale, des hommes politiques n'osent pas l'entreprendre; mais quant à croire qu'ils sont convaincus qu'ils défendent la cause du droit et de la justice, en soutenant le suffrage universel sans restrictions, tel qu'il est sorti

des émeutes et des révolutions, sauf pour quelques cerveaux malades, nous ne pourrons jamais l'admettre.

Faisant l'application de ces prémisses, il nous faut conclure que, pour donner aux classes ouvrières toute la satisfaction à laquelle elles ont droit, et vu l'intelligence et le mérite des ouvriers de première classe, on doit leur reconnaître, et à eux seuls parmi les ouvriers, le droit de voter aux élections politiques. En 1848, lorsque le droit électoral reposait sur la propriété, on a été conduit à la révolution pour avoir réclamé le droit de vote pour les *capacités universitaires*, la base de la propriété paraissant insuffisante, admise seule, pour nos aspirations. Avec l'extension de la démocratie, il faut aller au delà et donner satisfaction, comme nous le proposons, à des droits ayant une base semblable.

On ne dira pas que c'est une minime concession aux classes ouvrières, puisque, d'après ce qui a été établi, il doit s'étendre au quart environ des ouvriers, constituer de ce chef 3 ou 400,000 électeurs, c'est-à-dire s'élever, pour cette représentation des ateliers, à un nombre d'électeurs bien supérieur à celui des électeurs qui fonctionnaient du temps de la charte libérale de 1830, qui représentaient cependant presque toute la propriété, toute la richesse, tout le commerce, les plus grands intérêts du pays en un mot. On aurait donc mauvaise grâce de ne pas voir là une large base pour une démocratie raisonnable, à parler de reconstitution de castes, de priviléges; par l'adoption des *capacités ouvrières*, le droit d'élection reste d'ailleurs à la portée de tous, est toujours facile à conquérir par un peu d'énergie et d'intelligence.

Au point de vue de l'ordre dans l'industrie, il faut noter que les soldats de l'Internationale, ainsi que le dit très-bien

M. Villetard, et qu'on peut le dire des membres ardents de toutes les coalitions permanentes, ne valent pas grand'chose. Ceux des ouvriers qui ne se contentent pas d'adhérer aux statuts de la société pour se débarrasser d'obsessions fatigantes, pour éviter d'être mal vus de leurs camarades, mais qui embrassent ses principes avec passion, et qui comptent sur leur triomphe, comme Moïse comptait sur la terre promise, ceux-là sont généralement les moins laborieux, les moins durs à la peine, les moins économes, les moins sobres. Les fanatiques de la société, ceux qui devraient faire sa principale force, sont fournis non par l'élite, mais par le rebut de la classe ouvrière.

Le moyen par excellence d'annuler le pouvoir de ces masses passionnées est d'en séparer nettement les hommes intelligents et laborieux, fort peu soucieux de l'égalité des salaires et du nivellement dans l'atelier, qui, par leur adhésion tacite, font la force des manifestations révolutionnaires des villes, et surtout de la capitale. Ils oseront ne pas suivre la tourbe, ce qu'ils ont fait pour la plupart avec répugnance et le moins qu'ils ont pu, lorsque devenus un rouage du pouvoir social, ils se trouveront seuls honorés d'un mandat qu'ils sont capables d'exercer. Leur influence grandira dans l'atelier au profit de l'ordre moral, au détriment de celle des bavards, des *sénateurs* comme on les appelle dans quelques ateliers, qui répètent les grandes phrases, qu'ils ne comprennent pas le plus souvent, et qui ont bien perdu de leur ardeur aujourd'hui, forcés de reconnaître qu'ils ne sont pas de taille à attaquer de si difficiles problèmes.

Il y a là une force réelle qui peut être utilisée pour l'avenir du pays. L'ouvrier de première classe n'est généralement pas inférieur à bonne partie de la petite bourgeoisie des villes; il a bien souvent plus de capacité et plus d'énergie.

Une objection à la Prudhomme, à laquelle il faut répondre un mot, est celle des braves gens qui, voulant tout concilier, ont une réponse prête pour toute critique relative à l'insuffisance des électeurs. Il suffit, disent-ils, de construire bien vite beaucoup d'écoles, afin que chaque citoyen sachant lire et écrire se trouve, par suite, instruit, moral, digne et capable de remplir le mandat d'électeur. Si on ne les arrêtait, ils prouveraient que tout gouvernement devient alors inutile, Lhomond changeant les écoliers en anges doués de toutes les vertus.

Il est bien superflu de discuter jusqu'à quel point la connaissance de l'A B C produit des effets aussi merveilleux; il est facile de constater chez nos ennemis, soumis à l'enseignement obligatoire, qu'il existe chez eux au moins autant de mauvais drôles et de socialistes que chez nous, que sans un gouvernement dur et bien armé, le désordre serait bientôt partout. Attendons ce jour de capacité et de moralité universelle, répondrons-nous, pour l'intégrité du suffrage universel; admettons que nous nous trompons en n'y croyant guère; mais, en attendant que vous ayez transformé les paresseux, les idiots, les ivrognes, etc., en gens capables et moraux, provisoirement, occupons-nous de notre société telle qu'elle est, faisons une réforme d'autant plus admissible pour les partisans de l'objection, que notre système reconnaît les droits de la capacité aussitôt qu'elle se manifestera.

Nous réclamons, en résumé, pour les ouvriers un droit particulier. Non-seulement, comme tous les citoyens, ils jouiraient de tous les droits de la liberté la plus entière, tant qu'elle n'empiète pas sur celle du voisin, mais encore du seul fait de leur capacité prouvée par leur habileté professionnelle et de leur moralité, nous demandons pour eux la

part de souveraineté qui ne peut raisonnablement appartenir qu'au citoyen capable de l'exercer. Ils ne pourraient se plaindre qu'entière justice ne leur fût pas rendue.

Notre conclusion nous fera adresser sûrement, par quelques personnes qui la trouveront plausible, cette question : Comment faire concorder le droit de suffrage ainsi reconnu aux bons ouvriers, avec celui des populations rurales, autres que les bons ouvriers des exploitations agricoles?

La réponse nous semble forcée et devoir être peu favorable aux simples journaliers des campagnes; toutefois, nous nous abstiendrons de la faire. Les hommes politiques se posent aujourd'hui ces problèmes, et la vérité leur apparaîtra s'ils ont à leur disposition des éléments vrais de la question pour notre société, s'ils parviennent à sortir des abstractions de l'école révolutionnaire.

C'est pour leur fournir des éléments vrais pour la partie la plus difficile peut-être de leur tâche, pour celle sur laquelle ils possèdent le moins de renseignements, que j'ai écrit ces pages. J'avais quelques titres à le faire, je n'en ai aucun pour proposer une solution d'ensemble. J'observerai seulement qu'elle classera probablement dans les listes électorales, à d'autres titres, bonne partie des ouvriers de première classe, gagnant la plupart des salaires élevés.

En me limitant ainsi, j'évite l'écueil trop commun aux écrivains, d'offrir une panacée universelle; heureux si les renseignements que j'ai pu fournir peuvent être utiles pour la partie la plus délicate peut-être de l'organisation de la France de l'avenir!

CHAPITRE IX

DE LA HIÉRARCHIE SOCIALE

Un mot, en terminant, sur l'organisation générale de notre pays, non pour donner un démenti aux lignes qui précèdent, mais pour indiquer comment les solutions du problème que nous voudrions voir résoudre par nos législateurs, devançant toutes les autres nations qui n'ont pas encore eu le courage de l'attaquer, sont en rapport parfait avec l'organisation naturelle, nécessaire, de la société française, à moins, toutefois, que nous ne nous décidions à cesser d'être des Français pour devenir des Américains, comme nous y invitent quelques publicistes.

Faisant bon marché de nos mœurs, de nos inspirations, ne tenant compte ni de nos qualités, ni de nos défauts, les Girondins de 1873 veulent, comme leurs prédécesseurs, nous appliquer leur système de gouvernement théorique, fait, en même temps que pour nous, pour les Chinois ou les Turcs, pour cet être que De Maistre déclarait introuvable : pour l'*homme*. Il repose essentiellement sur le fonctionnement du suffrage universel *intégral* (c'est-à-dire le droit de voter appartenant, dans des conditions identiques, à tout individu majeur), seule puissance reconnue, sans faire aucune accep-

tion de la capacité, de la propriété, des services rendus, des traditions, etc. Il est bien à craindre, comme l'a fort bien fait observer M. Renan, que, si on s'abandonnait à ces chefs, on arrivât à créer en France non la République des États-Unis (dont ils devraient bien nous fournir les fertiles prairies, d'une étendue indéfinie, pour offrir des propriétés à tous les soldats du désordre), mais bien une de celles si instables des États de l'Amérique du sud, nos affinités, surtout celles des populations du midi, nous rapprochant bien plus des Espagnols que des Anglais.

Heureusement la France, parvenue à un haut degré de civilisation, veut s'organiser comme il lui convient et non comme une société toute primitive ; elle répugne instinctivement à copier des sociétés imparfaites sous tant de rapports qu'on lui offre pour modèles ; elle a toujours eu l'amour-propre, souvent justifié, de servir d'exemple aux autres.

Par une circonstance providentielle, l'Assemblée nationale, élue pendant que la patrie était envahie, est profondément française. Elle compte un grand nombre d'hommes vraiment placés à la tête de notre société, auxquels on a fait naturellement appel au moment du danger, et que l'envie et la jalousie démocratiques écarteraient peut-être aujourd'hui des listes qui seraient favorisées par le suffrage universel. Ajoutez à cela que nos propriétaires grands cultivateurs ne s'abandonnent pas au découragement ; que, comme nos chefs de manufactures, ils forment une classe d'hommes distingués, maintenant fermement, malgré tous les obstacles, notre agriculture, notre industrie, à un haut degré de splendeur. Ces derniers surtout, semblables à Arkrwight, qui disait avec raison qu'on payerait la dette de l'Angleterre avec les bénéfices des filatures qu'il créait, sont en état de soutenir les lourdes

charges imposées par la guerre à la France, avec les bénéfices de leurs usines.

Il existe donc, Dieu merci! bien des éléments sérieux pour résister à la décomposition qui menaçait notre pays; on peut le reconstituer le jour où les honnêtes gens se risquent à avoir autant d'énergie que les autres, quand le pouvoir ne manque pas pour replacer solidement la société sur ses pieds.

Tout se réduit à voir clairement où est la vérité, où est la justice; ce n'est qu'à l'aide de cette connaissance qu'on peut doubler les écueils et arriver au port.

Évidemment, le salut doit venir de la reconstitution *vraie* de notre société, ce qui conduit à une réaction énergique contre les tendances au nivellement de l'école révolutionnaire, au rétablissement de la hiérarchie.

Pour Dieu! qu'on ne crie pas trop vite à l'aristocrate; la hiérarchie est toute autre chose que l'oppression; par exemple, celle toute morale, qui ne s'exerce que par la conviction imposée par la démonstration de la vérité, n'est pas bien douloureuse à subir, et c'est précisément à la rendre toute d'influence que le progrès doit amener, comme on le voit dans les pays sages; mais le lendemain des révolutions, elle a besoin de s'appuyer sur des institutions qui renforcent le rôle de l'intelligence et de la moralité, et assure le pouvoir politique aux meilleurs.

Un pays est-il vraiment organisé sans hiérarchie?

« Le nivellement, dit très-bien M. Desmousseaux de Givré (Société des Ingénieurs civils), n'est ni l'idéal, ni la fin des sociétés. Le nivellement, c'est la négation du mérite et l'impuissance du génie; c'est la stérilité et la mort. »

Voici, dit le même auteur, comment la mort d'une société arrive :

« Les organes essentiels, la famille, la commune, la cité, la province se dissocient et se dissolvent; la société n'est plus qu'une poussière d'individus..... Toute hiérarchie disparaît, et le peuple, hier encore grand devant le monde et devant l'histoire, est revenu à l'état de nature, à la liberté de l'isolement et à l'égalité dans l'abjection. »

Une réunion d'hommes ne peut espérer atteindre un but que par l'organisation d'une hiérarchie complète ; non-seulement une foule confuse n'y parviendrait pas, mais même l'élection d'un chef isolé n'y suffirait pas.

Voyez un régiment organisé pour tirer le meilleur parti possible, au point de vue militaire, des soldats qui en font partie. Est-il composé seulement de soldats se dirigeant à leur volonté? Il ne subsisterait pas un instant. Serait-il constitué avec un colonel ayant les pouvoirs les plus étendus, et de simples soldats? Ce serait, au plus, un troupeau de moutons conduit par un berger.

Il faut, pour qu'il existe réellement et puisse remplir sa mission, avec le colonel, des chefs de bataillon, des capitaines, des lieutenants, des sous-officiers, des soldats de première classe. C'est grâce à cette hiérarchie bien entendue que les ordres se transmettent et s'exécutent rapidement, que les soldats médiocres, les conscrits bien encadrés, rendent des services que, livrés à eux-mêmes, ils seraient incapables de rendre.

Tout ceci est absolument vrai pour un atelier; le patron, l'ingénieur, le contre-maître, les chefs d'atelier, les premiers ouvriers, constituent la hiérarchie au moyen de laquelle tout fonctionne pour atteindre un but déterminé, en utilisant une foule d'ouvriers médiocres, chargés de fonctions simples, suffisamment surveillés, bien encadrés.

Ce que nous voyons dans l'armée, dans les ateliers, existe

dans la société tout entière, dans toute collection d'individus réunis dans un but déterminé.

Apprendre à obéir intelligemment est le grand progrès moral que nous avons à faire au point de vue de l'ordre dans la société, ce qui n'empêche nullement de convoiter l'honneur de commander à son tour, quand on l'aura mérité, ce qu'il faut aussi savoir faire.

Tout ceci paraîtra bien gothique avec nos habitudes d'opposition en tout et sur tout; ce n'est là qu'une vieille vérité, et on nous opposera comme démontrées des formules nouvelles bien creuses et bien peu solides. Arrêtons-nous un instant à une de celles qui ont le plus de succès de nos jours. Nous voulons parler de la formule d'évolution historique qui, à cause d'une apparence de progrès continu, est souvent répétée par les amis du peuple et séduit les naïfs, à savoir : *La noblesse et la bourgeoisie ont fait leur temps; celui du prolétariat est venu;* ce qui ne veut rien dire. Qu'appelez-vous avoir son temps? C'est, sans doute, jouir de priviléges qui assurent une position exceptionnellement favorable à une certaine classe; autrement il n'y a pas là de question de droit social, mais seulement l'affirmation de l'accroissement d'une classe de citoyens, c'est-à-dire un chiffre de statistique.

On comprend que l'on parle des priviléges dont a joui la noblesse, en compensation, à l'origine au moins, des services militaires auxquels, les derniers événements l'ont prouvé, elle paraît spécialement propre ; mais il est plus difficile de définir ceux de la bourgeoisie, classe ouverte, accessible à tous, et il serait bien impossible de trouver ceux dont on ferait jouir exclusivement le prolétariat, classe si nombreuse que le travail des autres lui apporterait bien peu de profit.

Nous savons bien que pour quelques-uns cela veut dire le pillage des biens des classes aisées; mais nous ne ferons pas aux écrivains du parti avancé l'injure de croire qu'ils partagent les appétits des partisans qui se rangent à leur suite provisoirement; tout homme un peu éclairé est convaincu que les richesses sociales, qui se développent si rapidement par l'ordre et le travail, disparaissent bien plus vite encore par le désordre et le pillage, pour ne laisser place qu'à la misère universelle.

S'il ne s'agit pas de privilèges économiques, mais seulement de privilèges politiques, bien que ceux-ci ne soient qu'un acheminement vers la propriété pour les socialistes, qui bafouent si volontiers les politiques purs, et sont seuls suivis par les masses, la formule précitée n'est pas plus vraie, et l'égalité universelle est la première chose détruite par la Révolution même. C'est qu'en effet, et quelle que soit la forme sous laquelle les masses exercent le pouvoir politique, ce ne pourra jamais être que par délégation, et les chefs révolutionnaires, l'organisation étant aussi indispensable pour le mal que pour le bien, formeront toujours une noblesse *sui generis*, une classe dirigeante bien plus absolue que celles qu'elle remplace, cachant sans doute son pouvoir sous des apparences hypocrites, mais en réalité d'autant plus dure, d'autant plus féroce, que son pouvoir sera plus contesté. Qu'on se rappelle les chefs du *Comité du Salut public* et de la *Commune de Paris! Robespierre et Raoul Rigault!*

La suppression de toute hiérarchie est en fait impossible; toute la question se réduit à savoir s'il vaut mieux, pour un peuple, rester dans les conditions qui seules font vivre les nations dans le calme et la prospérité, accepter l'influence des hommes les plus honorables du pays, de ceux qui ont donné le plus de gages de capacité et de moralité, des chefs

des meilleures familles, ou subir le despotisme des rhéteurs et des fous qui se portent en tête les jours de révolution, soutenus par les masses ignorantes, pour détruire tous les éléments de richesse, de sécurité d'une vieille société et se mettre en route vers la sauvagerie.

Si on nie l'organisation naturelle, traditionnelle d'une nation, il faut courir après l'absolu, c'est-à-dire toujours se battre, toujours détruire, vu qu'on ne l'atteint jamais, et que le plus farouche jacobin trouve bientôt un jacobin plus avancé que lui.

C'est ce qu'on appelle conquérir la liberté, ce qui dans la pratique consiste à guillotiner les aristocrates, à fusiller les otages, à s'enivrer de désordre, d'eau-de-vie et de sang.

Quelque désir que nous ayons de ne pas être traité de réactionnaire, et nous croyant un ami sincère de la vraie liberté et du vrai progrès, nous sommes forcés de conclure par un blâme énergique de tout ce qui conduit au nivellement et au désordre, par l'affirmation de la nécessité du respect de toutes les vraies supériorités, la reconnaissance de la hiérarchie et de l'ordre, conditions essentielles de la civilisation comme de la prospérité d'une nation.

Faire régner l'ordre véritable est le but principal du pouvoir social, surtout chez les grandes nations parvenues comme la nôtre à un haut degré de civilisation, et qui ne se contentent pas d'être des agglomérations d'individus, où on se tire assez bien d'affaire avec de bons poings et un révolver chargé dans sa poche.

Notre société héritière des traditions de la vieille France est moins roturière que cela; elle veut plus d'élégance, elle estime plus l'esprit et la distinction des manières et du cœur. Or tout cela est intimement lié à l'existence d'une

hiérarchie vraie, morale, de bon aloi, que la gloire de la France, reprenant les traditions qui l'ont faite grande et prospère, serait d'accepter par le seul effet de sa volonté libre et intelligente.

Je me suis efforcé d'indiquer comment elle pouvait se constituer pour l'industrie, dans les conditions les moins attaquables, en partant surtout de l'élection pour conférer des pouvoirs limités à faire le bien et à remédier au mal.

Puisse-t-on arriver à en faire autant dans toutes les directions, et la vieille France, par sa splendeur, devenir encore l'objet de la jalousie des Béotiens de tous les pays !

TABLE

Paris. — Impr. VIÉVILLE et CAPIOMONT, rue des Poitevins, 6.